

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente
Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente
Mme JUDY GOLD, commissaire
M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire
M. HABIB EL-HAGE, commissaire
M. PATRICK MARAIS, secrétaire-analyste
M. JOSEPH TCHINDA KENFO, analyste
M. MOHAMED-ALI YANOURI, analyste

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RACISME ET
LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES
DANS LES CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

SOIRÉE THÉMATIQUE PROFILAGE RACIAL ET SOCIAL

Séance tenue le 29 mai 2019, 19 h

1550, rue Metcalfe

Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 MAI 2019

MOTS DES COPRÉSIDENTES, Mme Maryse Alcindor et Mme Ariane Émond..... 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'OFFICE, Mme Dominique Ollivier 4

LES REQUÉRANTS :

M. Balarama Holness 8

Mme Tiffany Callender 11

PRÉSENTATION DE LA VILLE :

Mme Johanne Derome, Mme Nadia Bastien 14

PANÉLISTES INVITÉES :

Me Evelyne Pedneault, CDPDJ 23

Nakuset 29

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme Gabrielle Garbeau 33

Mme Nora Jones..... 38

M. Sacha Wilky Merazil 50

Mme Daphney Laraque 58

M. Ismael Seck..... 68

Mme Sabine Delva 75

M. Gabriel Bazin..... 81

Mme Layla Belmahi 84

M. Joël Nawej..... 86

Mme Kayla Sahearso 90

M. Robin Edgar 98

Mme Lynda Khelil 102

M. Balarama Holness 114

Mme Su Tardif..... 117

MOT DE LA FIN 127

AJOURNEMENT

MOTS DES COPRÉSIDENTES

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

5

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous vous souhaitons la bienvenue à cette soirée, à cette séance d'information thématique sur le profilage racial et social. Je vous souhaite vraiment une bienvenue très chaleureuse. Il y a beaucoup de monde dans la salle, ce qui témoigne de l'intérêt pour la thématique.

10

J'en profite pour vous dire, pour vous rappeler, même si c'est évident, que c'est une séance d'information et non pas une séance d'expression d'opinions. Ce n'est pas encore une séance d'opinions, de mémoires. Le but de cette séance d'information est de vous permettre justement d'apporter le plus grand éclairage possible à ce que vous aurez à dire et qui nous permettra de faire oeuvre commune et d'arriver à des solutions novatrices et intéressantes pour tout le monde.

15

Cette séance est donc tenue par l'Office de consultation publique de Montréal et elle s'inscrit dans le cadre de la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les champs de compétence de la Ville de Montréal.

20

La séance se déroulera en français, cependant les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire.

25

The meeting will be conducted in French, but if you wish to ask any a question to the commission in English you are welcome to do so.

30

Je suis Maryse Alcindor, coprésidente. Je suis accompagnée de la coprésidente, madame Ariane Émond, à ma gauche. Nous sommes commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal que vous connaissez aussi sous l'acronyme OCPM.

35 La présidente de l'Office, que nous inviterons tout à l'heure à nous dire quelques mots, la présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, nous a confié la coprésidence de cette commission à moi et à ma collègue que je viens de vous présenter. Nous sommes aussi secondées par trois autres commissaires. À ma droite, monsieur Jean-François Thuot et à la gauche d'Ariane, de madame Émond, par madame Judy Gold et monsieur Habib El-Hage.

40 Nous sommes appuyés dans nos travaux par les analystes, Joseph – je les cherche. Ah, vous êtes à l'autre bout - Joseph Tchinda Kenfo et Mohamed-Ali Yanouri, ainsi que Patrick Marais qui agit et qui se trouve dans le fond de la salle et qui veille à tout et qui agit à titre de secrétaire-analyste.

45 La commission souhaite, au début de cette séance, remercier comme elle le fait toujours, l'ensemble des personnes qui contribuent au bon déroulement de cette soirée. Merci à Brunelle-Amélie Bourque pour l'organisation logistique. Merci à Eduardo Alvaro Toledo, à Laurent Lafontant et à Henri Vézina qui sont à la table d'accueil. Ils sont là pour vous donner toute l'information disponible. Monsieur Gilles Vézina, attaché de documentation à l'Office sera la personne ressource à contacter si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. Ses coordonnées se trouvent dans le dépliant de la consultation disponible à la table d'accueil.

50 Nous saluons également, Cindy Lavertu, qui est sténographe, chargée de la transcription de l'ensemble des propos tenus ce soir.

55 J'en profite pour vous dire que comme il y a cette transcription, il y a des choses qui sont déjà inscrites dans les transcriptions antérieures. Vous n'avez pas besoin de recommencer, parce que pour le bénéfice de tous, et, je pense, au nom du civisme collectif, ce serait bien de faire l'économie de quelques mots pour nous permettre à tous de jouir de la plus grande information possible.

60 Toutes ces transcriptions sont consultables dans les prochains jours sur le site Internet de l'OCPM et en version papier dans les bureaux de l'OCPM.

Merci à Serge Bossé à la sonorisation et à l'enregistrement, ainsi qu'à Bernard Belzile responsable de la captation vidéo et de la Webdiffusion. Cette soirée d'information sera diffusée en direct sur la page Facebook, sur Twitter et sur le site Internet de l'OCPM. Nous saluons donc toutes les personnes qui nous suivent à distance.

65

Merci à Frédéric Tougas, photographe. Sachez que l'OCPM a l'habitude de prendre des photos et de filmer pendant les séances pour ses archives, ou pour utilisation éventuelle, plus tard, dans ses publications. S'il y en a parmi vous qui ne veulent pas être filmé ni photographié, veuillez avertir les personnes qui se trouvent à la table d'accueil et que je vous ai nommées.

70

Nous soulignons aussi la présence d'interprète en langue des signes, Yvan Hart et de Brooke Nancekivell. Nous remercions également la halte-garderie Crétavie et tous les enfants qui s'y trouvent.

75

Avant de souligner la présence de madame Ollivier, présidente de l'OCPM, et de monsieur Luc Doray, je joins ma voix, je pense, à tous ceux qui souhaitent que ce débat dont nous pensons qu'il sera légitimement émotif, parce qu'il remue des choses, je pense, des expériences sensibles. Je voudrais justement vous demander à tous de faire un effort de, non pas de retenu, mais un effort de courtoisie réciproque.

80

Il nous est arrivé que des noms soient nommés. Il nous est arrivé que des personnes se sentent attaquées ou qu'elles le soient, et je pense que ce n'est pas l'objectif d'une soirée d'information. Nous voulons aller au bout de ce processus de la meilleure façon possible. Et pour ça, un climat serein et courtois s'avère de la plus élémentaire nécessité.

85

Alors, je cède la parole à ma coprésidente maintenant, pour mettre en contexte tout ça.

90

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

95 Bonsoir. Je dis bis à ce que Maryse Alcindor vient de dire. C'est extrêmement important, particulièrement ce soir dans cette troisième séance thématique. D'avoir en tête que nous ne tolérerons aucun débordement, mais nous avons surtout besoin que tous et toutes nous allions dans la même direction.

100 Je vous rappelle et ce n'est pas banal, que cette consultation découle de l'exercice d'un droit d'initiative en consultation publique. Ce qui est un outil très intéressant de la démocratie participative qui est prévue par la charte montréalaise des droits et des responsabilités. Donc, le droit d'initiative permet à la population d'initier la tenue d'une consultation publique pour contribuer, comme le disait Maryse Alcindor, de façon positive novatrice, constructive au développement de la ville par le dépôt d'une pétition. Et c'est ainsi que nous avons eu ce mandat de tenir une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques.

105 Je vais maintenant inviter la présidente de l'Office à venir vous dire quelques mots sur la démarche de cette consultation un peu hors norme.

110 **Mme DOMINIQUE OLLIVIER :**

115 Alors bonsoir tout le monde, merci de vous être déplacés en si grand nombre pour venir ce soir à cette troisième séance d'information. Je vais être très brève, parce que parfois quand on a des processus qui sont plus longs, plus complexes comme celui de la consultation qui nous intéresse ce soir, bien il peut arriver qu'on perde de vue, je dirais l'objectif de tout ça.

120 Alors, je veux simplement vous rappeler rapidement les étapes. Comme l'ont dit les coprésidentes, nous sommes maintenant en période d'information. L'idée c'est de permettre de recevoir, de faire un état des lieux selon la perspective des gens qui ont à travailler sur ces dossiers.

125 Alors, ce soir c'est la dernière des séances d'information. On commencera pendant le
mois de juin, de juillet et ce, jusqu'à la fin de septembre, on va procéder à ce que nous on
appelle des activités contributives citoyennes. Les activités contributives citoyennes ça va être
le moment pour les gens de faire des propositions. Donc maintenant, dans la séance
d'information on prend conscience de problèmes comme problèmes il y a. Et dès qu'on va
arriver aux ACC, le but des ACC c'est de faire des propositions en tenant compte, bien sûr de
la compréhension vécue ou observée de la problématique du racisme et de la discrimination
systémiques dans les compétences qui nous occupent, de l'identification qui peut avoir été
130 faite de pratiques institutionnelles qui permettent à ces phénomènes de survivre ou de se
développer, et aussi d'identifier qui sont les acteurs qui peuvent intervenir sur ce sujet.

135 Donc, pour la période des ACC, on va donc vouloir rentrer dans une phase de co-
responsabilisation, c'est-à-dire qui peut agir, qui est le mieux placé pour agir, sur quelle piste
de solution concrète.

140 Tout cela va s'accumuler tout au long de l'été et on va vous faire une synthèse des
propositions qui auront été reçues à l'automne, et c'est à partir de ces propositions qu'on va
vous présenter dans des séances territoriales d'information, de synthèse, qu'on attend votre
contribution et vos opinions.

145 Je me permets de rappeler encore une fois que le but d'une telle consultation, ce n'est
pas une enquête, ce n'est pas une mise au banc des accusés. C'est vraiment qu'on constate
des écarts et qu'on se dise collectivement dans un projet concerté comment peut-on répondre
à ces questions d'inégalité et comment peut-on s'assurer qu'on met en place des actions qui
vont nous permettre de constater des progrès.

150 Alors, sur ce je vous souhaite des très bons débats et je vous remercie.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

155 Merci, Madame la présidente. Alors, grosso modo on peut regarder le déroulement de
la séance de ce soir. Dans quelques instants, on va d'abord inviter les requérants, les
demandeurs de la pétition grâce au droit d'initiative à vous présenter leur point de vue sur la
thématique de ce soir. Ensuite, nous allons passer la parole aux représentants de la Ville, qui
160 sont des représentantes ce soir. Et on va leur demander de nous présenter leur état des lieux
concernant le profilage racial et social dans le cadre du document de la consultation sur le
racisme et la discrimination systémiques. Chacune de ces parties aura 15 minutes pour
s'adresser à vous.

165 Après nous allons entendre deux présentations particulières, deux invités. Nous
devions en avoir trois, je vous le précise d'entrée de jeu. Une de nos invités a dû
malheureusement nous avertir de son incapacité à être ici ce soir. Elle a eu un grave problème
de santé et elle n'a pu être des nôtres ce soir.

170 Par la suite, après les interventions de nos deux invités que je vous présente un peu
plus tard, elles auront chacune 10 minutes pour s'adresser à vous. Par la suite, on va prendre
une pause de 15 minutes. C'est notre déroulement habituel. Pendant cette période, ceux et
celles qui ont envie de poser des questions, soit aux requérants, soit à la Ville ou à leurs
invités experts dans la salle, devront aller s'inscrire au registre qui est à l'extérieur de la salle.

175 Au retour de la pose, nous allons inviter les personnes inscrites à se présenter à la
table ici, devant nous, par ordre d'inscription. On favorise l'audition des questions des parents
d'abord, des hommes et des femmes qui ont des enfants soient avec eux, à la garderie ou
encore à la maison. Ils ont priorité et merci de nous permettre de faire cela.

180 Évidemment, on invite tout le monde dans cette salle qui est désireux d'avoir des
clarifications, des informations supplémentaires, à le faire. On appuie notre demande
particulièrement à l'endroit des femmes qui, selon les statistiques, de l'Office de consultation

publique sont celles qui hésitent souvent encore le plus à venir devant une salle poser leurs questions. Et on le sait, si les femmes ne viennent pas s'adresser à nous pour soulever un certain nombre de sujets, ces sujets seront évacués puisqu'ils ne passeront pas par la tête d'autres personnes de les évoquer.

185

Donc, chacune des personnes qui se seront inscrites aura la possibilité de poser deux questions. À cause du nombre de gens que nous voyons dans cette salle, il faudra aller rondement ce soir. On va, encore une fois, vous demander de limiter au maximum les préambules. Ce n'est pas le temps de faire état de témoignage, et nous savons jusqu'à quel point la problématique et l'enjeu de ce soir sont sensibles. Et bien sûr, un court préambule qui met en contexte votre question, ça peut tout à fait aller.

190

On veut donc filer jusqu'à 21 h 30. À 21 h 30 le registre des questions, donc des noms des individus qui voudront nous adresser des questions sera fermé. Je précise que vos questions doivent être toujours être adressées à la présidence. Nous ne voulons pas de tirs croisés. On croit que c'est beaucoup plus simple comme ça, et on adore vous regarder dans les yeux quand vous nous posez des questions.

195

Si jamais une réponse ne peut être donnée ce soir, vous pouvez vous assurer que la commission va veiller à ce qu'une réponse écrite soit apportée dans les meilleurs délais et elles seront rendues publiques dans les prochains jours dans notre dossier de documentation qui est accessible sur le site ou encore dans nos locaux directement.

200

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

205

Finalement, je vous réitère que nous avons pour tâche de favoriser la participation pleine et entière de tout le monde. C'est pour ça que nous ne tolérerons bien sûr comme je l'ai dit à l'avance, de désignation particulière de personnes, de propos discourtois, de propos à la limite haineux, pas de manifestation de la même façon, de façon positive, même si les choses

210 vous touchent au coeur, je vous demande ne pas applaudir pour ne pas gâcher le climat. On est tout ouïe et nous vous demandons d'être tout ouïe.

215 Nous vous invitons finalement à désactiver ou activer la fonction silence de vos téléphones, si ce n'est pas encore fait, et je suis sûre que vous avez aussi hâte que moi maintenant d'entendre ceux qui viennent vous éclairer ce soir.

220 Nous commençons par les requérants. Nous invitons madame Tiffany Callender, directrice générale de l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges et monsieur Balarama Holness, cofondateur de Montréal en Action à nous présenter leur état des lieux en lien avec la thématique. La parole est à vous et vous disposez de 15 minutes pour les deux que vous partagez comme vous voulez.

M. BALARAMA HOLNESS :

225 Let the time begin. S'il vous plaît, jouez le vidéo de démarrage qu'on va introduire ce que le SPVM pense du profilage racial.

230 *-First of all, racial profiling, a lot of it if you heard about it, a lot of it is in the perception. So whether you have a camera or no camera, it's perception. And you know, for some people, unfortunately, perception is nine tenths of the reality. It doesn't necessarily mean that it's a fact.*

-Thank you very much for your time tonight. André Durocher from the SPVM.

-You're welcome.

235 Thank you very much and please, play the video one more time for good measure.

-First of all, racial profiling, a lot of it if you heard about it, a lot of it is in the perception. So whether you have a camera or no camera, it's perception. And you know, for some people, unfortunately, perception is nine tenths of the reality. It doesn't necessarily mean that it's a fact.

240 -*Thank you very much for your time tonight. André Durocher from the SPVM.*
 -*You're welcome.*

 So, that is the current position and this state that we're in right now, the African-
245 Canadian community needs truth and reconciliation the same way the indigenous community
 had truth and reconciliation. And I want to make one thing very clear, is that profiling and
 incarceration is nothing new.

 The indigenous community is homeless in their own homeland; they are profiled and
 incarcerated to the point where the criminal code had to be amended to ensure that judges
250 had to reduce sentences for indigenous communities because of the rate in which they are
 being incarcerated.

 They had to reduce sentences for indigenous communities because judges did
 not know the social condition that indigenous communities are in. We are in an era of truth and
255 reconciliation and every time that you intercept, infringe and denigrate an indigenous person,
 not to mention who happens to be homeless, you are infringing on the very essence of
 Canadian identity, you're infringing on truth and reconciliation.

 So we're at a point where you want to talk about solutions, we want to be positive. But
260 systemic racism and profiling is trauma and trauma is systemic racism and profiling. And for
 that truth and reconciliation to heal the indigenous community as well as the afro descendant
 community, there needs to be pardon, there needs to be « I'm sorry ». And that has never
 happened.

265 So until we start recognizing that it's just more a question of perception and so
 we start recognizing that historic injustices are actually being perpetuated, every time you
 profile someone, it's very difficult to advance. The social condition of many young people of
 color who can't find jobs with unemployment rates sky rocking through the roof, who don't have
 sport centers, who do happen to hang out together, by profiling them you are infringing on their

270 dignity and you're impressing on their identities a sense of inferiority that's stays with them for
life.

275 And if you do that for 400 years, what happens is that these communities
forever feel under your foot, forever feel forgotten. So before we even analyze the fact that the
SPVM does not show data, before you analyze the fact that la Commission des droits de la
personne et de la jeunesse a donné des recommandations sans arrêt, before we analyze that
le Conseil interculturel de Montréal vous a donné des recommandations année après année,
before we even analyze how dysfunctional the SPVM is, and how dysfunctional we are at
280 « sorry ».

285 We have to also start recognizing the people who have been fighting for this for
decades. When Augustus versus Gosset happened, and Anthony Griffin was shot in the head,
Fo Niemi was protecting him and he has been protecting people who had been profiled from
now until this very day. There needs to be a park named after him. There needs that we start
to have recognition for community members who have contributed to the DNA of Montréal to
justice and to equality.

290 So, I am to keep my proclamation very brief. I could analyze every single
recommendation and you know what? The first one always starts, whether it's in the united
nations whether it's in the Human rights commission, it always starts with recognition. So we
want reconciliation, we want recognition, and we want an official apology before the end of the
year and we want to ensure that the SPVM recognizes that ridges injustices and the fact that
it's going to take - and I'm not doing this jokingly - more than popsicles and coffee cups with
295 citizens to remedy the injustices that had been fraught within the society for decades.

And while my time is not up yet, because I know they always track me and every time I
go up time above I get arrows at me. I'll end on this; we need to ensure that we recognize we
are on unceded territory. It's the first thing I said when we came out. What does that have to do

300 with racial profiling? What does that have to do with social profiling is that you are on their
indigenous land. We are all visitors here, we are all immigrants here. So when you're stepping
on someone who's homeless, who's indigenous, you are stepping on someone who you stole
his home, you eroded his or her culture and now you're basically digging an extra grave to a
305 culture and a society that welcome you with open arms, that fought with you against the
English. And that's how you treat them.

So, enough of these words, enough with the recommendations, let start truly acting on
truth and reconciliation and this could be a platform to act on truth and reconciliation for Afro
descendants in the Canadian community. Thank you.

310

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Puis-je vous rappeler qu'il n'y a pas de place pour les applaudissements, si nous
voulons continuer cette séance d'information. Merci.

315

Mme TIFFANY CALLENDER :

Bonsoir, Monsieur et Madame les commissaires. À cause de cette thématique qui est
très émotive, je me permets de parler dans ma langue maternelle, en anglais, pour m'assurer
320 que j'utilise les bons mots pour exprimer mes états de lieux.

320

I want to be clear that the intention of all people of color is to ensure that our votes and
our taxes go towards our protection. The idea that political parties solicit our support during
voting times and when we give our votes, the same parties that are put in power do not ensure
325 that as tax payers and as citizens, we are protected under the right of having the police and
security protect our lives, our bodies and our dignity.

325

The intention of people of color is not to create a barrier between the security
measures put in place by society. The intention of people of color is to ensure that we are

330 recognized for the systemic discrimination, profiling and excessive use of force used against us
where is in other communities, under similar or exact circumstances, different measures are
applied.

335 We are dealing with a two-tier system that unfortunately has deadly consequences. So
before we speak about the different efforts of the City of Montréal and the SPVM and the
security and metro systems, we have to be clear that it is necessary, imperative that it is
recognized that this exists.

340 People of color can no longer proceed in this city as though they are dealing with a
boogie man. With a situation that others will quickly tell them does not exist, before we tell us
that we are not in the United States and this is not the case of our city, let's look at the cases
that were previously mentioned by Balarama. This is real.

345 And it is often, indeed in a circumstance which is bodily armful or deadly. Before we
talk about the many interventions that are made by the SPVM to develop relationships within
the community, let's acknowledge the community organizations that have spent rightfully
recognized decades in receiving people of color who had been subject to the circumstances
and have not found justice.

350 Let us recognize and before we discuss the idea of people seeking justice and not
coming forward, that those who do come forward are often not heard and met with the same
idea of privilege that what they are perceiving is not real. Before we discuss the idea of the
protection of children and woman of color who are often left very vulnerable in the
circumstances with accessing services to justice and an ability to articulate the circumstances
355 that they live, we have to recognize that it's real.

I have been privileged and I'm gonna use that word tonight, to have lived in a home
with two parents who were able to explain to me my rights. And explain to me what my

360 expectations should be from society. This is not the case for a lot of people that I work with.
And that does not mean that they should be negated those rights.

365 So my expectation this evening is to hear from the City of Montréal and the SPVM the things that we don't know. We know that there are programs that work with communities. We know that there is an internal intention to serve all equally, but those aren't, this is not the reality that we are seeing. Acknowledge that this is not our reality and show us and speak to us of how we're going to see change because if changes do not arrive, we no longer want to talk about what could've and should've and could've been put in place. The reality of it is, is that we buried too many bodies. We've gone to too many hospitals, we dry too many tears and our young people have given up.

370 So I hope to speak, I hope to hear of not only the hope, but the concrete actions that'll be presented by the City and the SPVM this evening. Thank you.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

375 Merci infiniment aux requérants. Je pense que c'est très clair l'état des lieux et les attentes. Je vais maintenant passer la parole à madame Émond.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

380 Oui. Alors, je vais présenter maintenant l'autre partie. Donc, madame Johanne Derome qui est la directrice du service de la diversité de l'inclusion sociale et madame Nadia Bastien qui est chef de division relations interculturelles et lutte aux discriminations. Vous allez peut-être nous présenter quelques personnes-ressources qui vous accompagnent et nous
385 présenter l'état des lieux sur l'enjeu de ce soir.

Mme JOHANNE DEROME :

390

Bonsoir chers commissaires, bonsoir, Monsieur Holness, Madame Callender et panélistes et tous les gens dans la salle. Donc, je suis accompagnée ce soir de personnes du SPVM. J'ai avec moi Caroline Cournoyer, Josée Blais, Martine Dubuc, Éric Soumpholphakdy.

395

Au niveau de la Ville représentants des ressources humaines, Josée Lapointe et Stéphane Patry. On a deux commissaires, on a la chance d'avoir deux commissaires ce soir donc, Marie-Ève Bordeleau, commissaire aux Autochtones et Serge Lareau, commissaire aux personnes en situation d'itinérance.

400

On a deux représentants de l'OMHM, l'Office municipal d'habitation de Montréal, Michel Fortin et Hélène Boémier. Au niveau de mon service aussi, il y a monsieur Patrice Allard qui a travaillé sur plusieurs dossiers en terme de profilage et Geneviève Locas.

405

Au niveau de la STM il y a Marie-Claude Léonard qui représente la STM.

Au niveau de l'ombudsman on a la chance aussi d'avoir maître Johanne Savard qui est au fond de la salle là-bas, qui est l'ombudsman. Vous allez en entendre parler dans la présentation.

410

Au niveau du service de l'habitation, la directrice Marianne Cloutier et Suzanne Laferrière, et on a quelqu'un des communications Linda, qui est avec nous, Linda Boutin.

Alors, je pense que je n'oublie personne. Est-ce que c'est le cas? Parfait.

415

Donc, la présentation. Naturellement, on vient vous parler de profilage racial et social. Donc, l'administration municipale est fermement et résolument contre le racisme et la discrimination systémique, c'est un rejet sans équivoque pour nous. Cette consultation est une

occasion d'échange unique qui nous permettra certainement d'améliorer nos façons de faire. On y compte. On veut apprendre de vous.

420

En 2017 s'est tenue une commission conjointe sur la lutte au profilage racial et social. Cette commission conjointe là, dans le fond c'était deux commissions permanentes d'élus qui l'ont faite. Alors, la commission sur la sécurité publique et la commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Donc, quand on parle d'une commission conjointe, c'est à ces deux commissions-là composées d'élus de la Ville.

425

En mars 2018, les réponses du Comité exécutif aux recommandations de la commission ont été adoptées. Au total, sur les 31 recommandations, ont donné suite à 42 engagements de la Ville.

430

Comme premier engagement, le Comité exécutif de la Ville a reconnu la problématique du profilage racial et social qui sont des formes de... puis à rappeler dans le fond que ce sont des formes de discrimination qui sont inacceptables. C'est définitivement, puis je vous ai entendu tantôt, de reconnaître le problème, c'est définitivement un premier pas important pour mieux agir, une prise de conscience et on trouve des solutions pour agir.

435

Déjà, en mars 2011 la notion de profilage racial et social avait été intégrée dans la charte des droits et responsabilités de la Ville.

440

Voici deux autres retombées de la tenue de cette commission. Adopté en avril 2019 également, le code d'éthique des élus a été modifié pour inclure des balises sur le profilage racial et social, par exemple sur la race – pardon, j'ai sauté un petit bout. Les membres du conseil ne doivent pas faire de discrimination fondée par exemple sur la race, le sexe, la condition sociale ou un handicap.

445

En décembre 2018, le SPVM a adopté son tout premier plan d'action stratégique pour prévenir le profilage racial et social. Ce plan comprend quatre axes, dix actions qui se déclinent en 45 mesures. C'est un virage majeur pour le SPVM.

450 Maintenant, la Ville a fait sienne la définition de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui définit le profilage racial comme – puis je vais prendre le temps de tout vous le lire, parce que c'est important.

455 *« Toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sécurité, de sûreté, de sécurité ou de protection du public qui repose sur des facteurs d'appartenance réels ou présumés tels la race, la couleur, leur gène ethnique, la religion et ce, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et ce qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou un traitement différent. C'est aussi toute action de personne en situation d'autorité qui applique une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population, du fait notamment de leur appartenance raciale, ethnique, nationale ou religieuse réelle ou présumée ».*

460

465 Au niveau du profilage, la définition du profilage racial est basée sur la même... celle dans le fond de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour le profilage racial. Elle est partagée aussi par le SPVM et par le RAPSIM. RAPSIM c'est le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes. Bien, cette fois-ci le traitement différent est axé sur la condition et basé sur la condition sociale des individus et encore une fois pour des motifs réels ou présumés.

470 **Mme NADIA BASTIEN :**

Je vais poursuivre, parce qu'en partant de ces définitions-là on convient donc qu'il s'agit d'un phénomène complexe, un phénomène multifactoriel et auquel il faut s'attaquer de manière systémique. Donc, agir sur différents aspects.

475 Tout d'abord, la discrimination est souvent liée aux préjugés, liée à la méconnaissance
ou à la méfiance envers l'autre. C'est dans ce contexte-là qu'on s'attaque, la Ville vise à
s'attaquer davantage aux stéréotypes et aux préjugés. La même façon, la lutte contre le
profilage est indissociable de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Également, la Ville, dans
480 ce sens-là, la Ville poursuit ses efforts pour améliorer les conditions socioéconomiques dans
lesquelles certaines populations sont encore trop souvent maintenues.

Donc, les deux premiers éléments qui sont maintenant devant vous. Le troisième;
d'être plus représentatif de la société montréalaise, le quatrième; la formation et enfin, pour
favoriser la cohabitation harmonieuse, de créer davantage d'espaces de socialisation et de
485 lieux de rencontres publics. Donc, c'est vraiment les conditions favorables qu'on souhaite
mettre en place pour éradiquer les comportements de profilage.

Un autre des leviers concrets et majeurs qui a été retenu par la Ville pour contribuer à
améliorer la prise en compte des personnes à risque de subir des discriminations, c'est
490 l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnels, l'ADS+.

L'ADS+ en fait, c'est une approche, une façon de comprendre, de mesurer les
différences que vivent les femmes, les hommes dans une situation donnée, mais surtout de
mesurer les effets différenciés que les politiques, les programmes, les services que met en
495 place la Ville peuvent avoir sur la qualité de vie de certaines personnes. L'idée c'est vraiment
d'amener les employés de la Ville à prendre conscience des effets potentiels et de les éviter
en amont de la réalisation de leur projet.

On veut un peu sortir de la dimension ou *one size fits all* et vraiment développer des
500 projets qui tiennent compte des spécificités, que ce soit des spécificités de genre, de classe,
d'origine ethnoculturelle, de handicap. Vraiment de prendre en compte toutes les dimensions
des personnes, surtout en sachant que certaines peuvent se superposer et plusieurs de ces
réalités-là peuvent être vécues par les mêmes personnes.

505 Comment on opère ce virage-là? D'abord et avant tout par la formation, la sensibilisation des guides d'application, mais également l'accompagnement des unités dans la mise en place de leur programme et de leur service.

510 On forme les gestionnaires, les employés, les élus, mais également l'idée c'est d'avoir des agents multiplicateurs dans l'ensemble des services pour vraiment qu'ils deviennent des ambassadeurs de cette façon de faire là. Des ambassadeurs qui développent des réflexes et qui évitent les biais inconscients qu'ils pourraient avoir.

515 On invite ces ambassadeurs-là à faire passer le message dans le service, de se poser trois questions avant de développer tout service : Qu'elles sont les populations ou les personnes qui sont à risque d'être exclus par cette offre de service; quels sont les freins à leur inclusion et d'identifier des actions ou des pratiques innovantes qui pourraient favoriser leur inclusion. Donc, tout ça dans cette approche d'analyse différencier selon les sexes +.

520 Pour agir de manière systémique, la Ville met également en commun les expertises de différents services qui mettent à contribution leur ressource pour lutter contre le profilage. On peut nommer par exemple le service des affaires juridiques dans l'enjeu de la réglementation, le service des ressources humaines dont les représentants sont là pour tout ce qui est sur l'embauche, l'accès aux promotions, la rétention du personnel. Le SPVM, la STM pour leur rôle dans l'application de la réglementation en vigueur.

530 La Ville travaille également avec la société civile pour s'assurer de bien cerner les enjeux tels qu'ils sont vécus et être, si vous me permettez l'expression, être challengés dans nos façons de faire. On peut parler du Conseil interculturel de Montréal, plus récemment de la table sur la diversité, l'inclusion, la lutte contre les discriminations, le RAPSIM, le mouvement pour mettre fin à l'itinérance, la ligue des droits et libertés et bien d'autres organisations qui contribuent à nous faire avancer et à aller plus loin dans nos pratiques.

535 Agir de manière systémique c'est plusieurs pas. Le premier qui est nécessaire et
comme les requérants l'ont précisé, c'est la reconnaissance du phénomène et l'engagement à
agir pour faire plus. Il y a également une culture d'évaluation qui se met en place à la Ville, et
donc, de documenter et de mesurer le phénomène. Ce qui est pour nous le seul moyen d'en
évaluer la progression. La diversification pour être progressivement plus représentative de la
540 population montréalaise, mais également la sensibilisation de la population afin de favoriser la
cohabitation harmonieuse.

À partir de ces éléments-là, comme le rappelait madame Derome, il y a une
commission conjointe qui s'est constituée et les prochaines actions que je vais vous présenter
sont vraiment issues des recommandations et des engagements qui ont été pris par la Ville à
545 l'issue de cette commission conjointe.

Tout d'abord, dans l'enjeu de documentation du phénomène au sein de
l'administration, un des éléments qui était fortement ressorti lors de la consultation, donc l'idée
de documenter, de mesurer. Il y a un travail qui est en cours en ce moment au SPVM au
550 niveau de la collecte de données concernant l'appartenant racial et social présumé des
personnes qui font l'objet d'interpellation policière. Ce sont des chercheurs indépendants qui
procèdent actuellement à l'analyse de ces données et on aura des résultats de ces travaux-là
plus tard cette année.

555 J'insiste de nouveau à l'effet que cette première étape de mesurer l'ampleur du
phénomène est la première, si on veut pouvoir agir et contribuer aux changements.

En termes de révision d'outils réglementaires qui est un autre levier que la Ville a
choisi pour intervenir. Il y a un comité de travail qui a été mis en place pour procéder à
560 l'analyse des règlements qui pouvaient potentiellement induire à des comportements de
profilage. Là encore, c'est une question qui a suscité énormément d'intervention lors de la
commission. Mais dès les premières rencontres du comité qui s'est associé à des chercheurs,
qui s'est associé à des groupes encore de la société civile, il y a eu un premier constat qui a

565 été fait à l'effet que les règlements qui étaient analysés permettaient moins d'identifier les
règlements qui peut-être induisaient des comportements de profilage racial auprès des jeunes
racisés.

570 Et donc, il y a une intention, un projet qui a été mis en place pour aller à la rencontre
de ces groupes-là, de ces jeunes-là, d'organiser des groupes de discussion notamment dans
deux arrondissements Côte-des-Neige et Montréal-Nord où il y aura des rencontres avec les
jeunes qui vont nous aider à travers leur vécu à nous expliquer davantage quels types de
règlements sont utilisés, à travers leur vécu quels règlements sont utilisés dans le cas
d'interpellation policière.

575 Au niveau de la sensibilisation de la population, il y a également toute une importance
qui est accordée dans une perspective de combattre les préjugés et les stéréotypes, et pour le
faire, on l'a fait en favorisant le rapprochement interculturel. C'est dans ce contexte-là que la
Ville a soutenu en 2019 48 projets créés et mis en place par des OBNL dont l'objectif était de
favoriser le sentiment d'appartenance à la collectivité montréalaise. L'idée c'est également de
580 contribuer à améliorer le sentiment de sécurité, de rapprocher les citoyens, par exemple pour
réduire les situations. Les citoyens interpellent encore le SPVM pour se plaindre de la
présence de jeunes dans un parc, par exemple. Donc, on veut justement contribuer à
permettre de rapprocher les citoyens et de favoriser par ce sens-là la cohabitation sociale.

585 Un autre des enjeux qui est ressorti de la commission conjointe, c'est la diversité, la
formation et la représentation. Je rappelle qu'il y a eu hier, dans le cadre de cette consultation,
une présentation sur l'emploi qui présentait plusieurs des mesures qui sont énumérées ici,
mais j'insisterais sur la nouvelle priorité organisationnelle sur la diversité et l'inclusion.

590 C'est la première fois que la Ville prend une telle mesure. C'est la première fois qu'on
prend une mesure qui a autant un potentiel de contribuer à opérer un virage, le virage qu'on
souhaite voir se réaliser. Et dans ce contexte-là, toutes les directions de service, toutes les
directions d'arrondissement seront imputables et auront des comptes à rendre en fin d'année

595 sur ce qu'ils auront concrètement fait pendant l'année pour contribuer à être plus inclusifs. Et plus inclusif, non seulement à titre d'employeur, donc au niveau de leur embauche, mais également plus inclusif dans leur offre de service.

600 Toujours dans le contexte de formation. Ça a été dit également hier, ça fait des années qu'autant la Ville pour ses gestionnaires, pour ses employés de première ligne, pour son corps policier, forme son personnel aux enjeux de la diversité. Ce n'est pas nouveau qu'il y a des formations. Mais dans une perspective toujours de renforcement de la culture d'évaluation qui se met en place à la Ville, il y a un travail d'évaluation, d'adaptation et de mise à jour de ces formations-là qui est en train de se faire, notamment pour y inclure la notion de profilage racial et social, mais également pour évaluer l'impact qu'on eut ces formations-là au fil des années, 605 pour évaluer davantage qu'est-ce qui est retenu à l'issue de ces formations-là et comment ça permet de modifier les comportements des différents employés qu'ils soient en service de premières lignes, le corps policier, mais vraiment pour qu'on arrive davantage à une optique d'évaluation de l'impact des formations.

610 **Mme JOHANNE DEROME :**

Voici les mécanismes qui sont disponibles pour permettre la dénonciation des comportements que la Ville juge inacceptables. Concernant les employés de la Ville à gauche, on peut déposer une plainte par le 31 ou directement en ligne. Dans le cas où le traitement de 615 la plainte n'est pas satisfaisant, on peut avoir recours à l'ombudsman, puis on peut formuler une demande par téléphone, par courrier, par courriel ou par télécopieur ou même en personne au bureau de l'ombudsman qui est ici, je crois.

620 Au niveau du SPVM. On peut déposer aussi une plainte au SPVM par téléphone au 9-1-1 ou en ligne. On peut aller dans un poste de quartier pour le faire aussi. Encore une fois, si le traitement de la plainte n'est pas satisfaisant, il y a le commissaire à la déontologie policière du Québec. On peut déposer un formulaire soit en ligne ou en personne.

625 On rappelle que ces deux entités-là, l'ombudsman et le commissaire à la déontologie policière ce sont des organismes qui sont indépendants de la Ville, donc autonome.

La STM, pour déposer une plainte à la STM ça se fait par téléphone ou en ligne au numéro qui est indiqué ici.

630 La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse peut également accompagner les personnes pour les aider à formuler une plainte ou un recours. Je rappelle que ces mécanismes sont importants pour corriger les situations, mieux les documenter et nous aider à améliorer les choses.

635 Je vais vous citer deux exemples d'actions qui seront entreprises prochainement en termes de perspective. Alors, on veut... la Ville souhaite vraiment faire preuve de plus de transparence. Il y a aura donc une reddition de compte annuel pour les 42 engagements de la Ville sur le profilage racial et social à la Commission de la sécurité publique. De la même façon, le SPVM déposera son bilan sur son plan stratégique à cette même commission. C'est
640 prévu à la fin de l'année 2019, donc en décembre 2019.

On veut aussi mieux documenter. On vous a entendu là-dessus ici, et c'est important. On vous a entendu là-dessus, mais on veut davantage rendre compte, on veut davantage mesurer, évaluer l'impact. Je pense que Nadia l'a dit aussi, et puis d'être en mesure aussi d'en
645 rendre compte. Dans le fond, la Ville de Montréal aura d'autres initiatives qui pourront s'ajouter, dans le fond on veut s'assurer d'avoir une ville meilleure, plus inclusive, sécuritaire pour toutes les Montréalaises et les Montréalais, c'est ce qu'on souhaite ardemment.

650 Finalement, la consultation nous fournit une occasion unique d'apprendre et d'améliorer nos pratiques pour contrer le racisme et la discrimination. C'est pourquoi nous remercions l'OCPM ainsi que toutes les citoyennes et les citoyens qui s'expriment à ce sujet dans cette commission.

Merci.

655

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci beaucoup, Mesdames.

660

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Nous invitons maintenant maîtresse Évelyne Pedneault, conseillère juridique au service de la recherche, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, la CDPDJ, à nous présenter le point de vue de la CDPDJ sur cette thématique.

665

Me EVELYNE PEDNEAULT :

Bonsoir. Bonsoir. Je tiens d'abord à remercier les organisateurs et organisatrices de cette soirée d'abord pour l'invitation qui a été faite à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. C'est un plaisir pour nous d'être ici. Je suis d'ailleurs accompagnée de ma collègue chercheur Amina Triki-Yamani qui pourra intervenir sur mon temps de parole si elle le souhaite.

670

Un mot d'abord pour présenter, pour rappeler en fait, pour présenter la Commission. La Commission est un organisme indépendant qui a été créé en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne, la Charte québécoise. Elle a été mise sur pied en 76 et entre autres a pour mission de veiller au respect des droits et libertés qui sont garantis par la Charte, notamment le droit à l'égalité.

675

Pour se faire, la Commission a différentes responsabilités qui lui sont dévolues par la Charte. Elle a entre autres la responsabilité de, bon vous le savez, on l'a dit, de recevoir les plaintes pour discrimination incluant les plaintes en matière de profilage discriminatoire. Elle fait alors enquête. Elle peut amener des dossiers devant le tribunal des droits de la personne.

680

685 La Commission a d'ailleurs gagné au cours des dernières années plusieurs recours en
matière de profilage racial particulièrement. Mais la Commission effectue également, a des
responsabilités également, elle effectue des recherches, émet des avis, elle formule des
recommandations, comme on l'a souligné déjà. On déploie également d'importants efforts
d'éducation, de sensibilisation au droit, on coopère avec les organismes qui oeuvrent
également en matière des droits et libertés de la personne.

690 Notre action est donc fondée sur la Charte, la Charte québécoise, particulièrement le
droit à l'égalité. Les profilages raciaux et sociaux sont une forme de discrimination interdite
tant par la Charte québécoise que par le droit international. Et donc les profilages sont
contraires, les profilages raciaux, sociaux et les profilages discriminatoires sont contraires aux
695 droits et à l'égalité protégée par la Charte, par l'article 10 de la Charte, mais aussi contraire à
plusieurs droits fondamentaux ou droits judiciaires que la Charte garantit également.

Je ne vais pas m'attarder spécifiquement au libellé de l'article, mais il y a trois rappels
que j'aimerais faire à ce sujet-là, dans le temps qui m'est imparti.

700 Premier rappel, c'est que la discrimination elle peut évidemment être directe, mais elle
est aussi de plus en plus souvent indirecte et systémique. Et on doit davantage tenir compte
de la dimension systémique des profilages raciaux et sociaux. La discrimination systémique
elle a ceci de particulier, qu'elle nous oblige à nous attarder, par seulement à l'effet d'un acte
705 isolé ou à l'effet d'une norme isolée ou à l'effet d'une pratique isolée, mais il s'agit plutôt d'un
ensemble cohérent de représentations sociales, de préjugés, d'attitude, de pratiques
individuelles ou institutionnalisées et institutionnalisées souvent qui se renforcent puis qui
s'alimentent mutuellement.

710 Une analyse de la discrimination sous l'angle de la perspective systémique ça nous
oblige également à tenir compte des conditions historiques qui ont permis la mise en place et
la recondition des systèmes discriminatoires actuels.

715 Donc ça, c'est le premier rappel sur la discrimination systémique, sur la perspective systémique de la discrimination.

720 Le deuxième rappel, c'est que les préjugés qui sont souvent à la base de la discrimination, ils sont souvent inconscients. Et donc, l'intention n'est pas un élément pertinent en matière de profilage, que ce soit le profilage racial ou social encore une fois. Il faut plutôt s'attarder à l'effet des normes et des pratiques sur les groupes et non aux intentions aussi bonnes qu'elles soient.

725 Le troisième rappel c'est que tous les motifs de discriminations, et vous les avez énumérés ici à l'écran, tous les motifs de discriminations qui sont inscrits à l'article 10 de la Charte peuvent être invoqués en principe, à tout le moins, en matière de profilage discriminatoire.

730 En matière de profilage racial, on parle évidemment des motifs race, entre guillemet, couleur et origine ethnique ou nationale, mais on peut aussi penser au profilage fondé sur la religion qu'on invoque malheureusement moins souvent.

Pour le profilage social, il faut penser entre autres à la condition sociale.

735 Pour le profilage politique, c'est le motif conviction politique auquel on va d'abord penser.

Il faut également penser au profilage fondé sur le handicap. La Commission a entrepris des recours notamment en cette matière-là. Le handicap qui inclut les problèmes de santé mentale.

740 Mais le troisième rappel que j'aimerais faire à propos des motifs de discrimination c'est qu'il faut également penser et surtout à ce qu'on appelle l'analyse inter sectionnelle des motifs. Il y a du profilage racial dans le profilage social et il y a du profilage social dans le profilage racial. Et donc, bien souvent le motif origine nationale va devoir être croisé avec le motif

745 condition sociale, par exemple dans le cas des autochtones. Pour comprendre d'autres
réalités de profilage il faut aussi parfois croiser les motifs sexe, les motifs identité ou
expression de genre, entre autres par rapport au travail du sexe, prostitution. Et donc, d'autres
motifs qui peuvent également être croisés avec l'origine nationale et la couleur et c'est
seulement à travers une analyse inter sectionnelle des motifs de discrimination qu'on peut
750 réellement comprendre, saisir et appréhender les différentes réalités des victimes de profilage
racial.

Ce qu'il faut comprendre à travers tout ça, c'est que donc plusieurs motifs peuvent
définir notre identité et que cette identité-là soit réelle ou perçue.

755 On a parlé tout à l'heure de la définition du profilage racial, social. C'est évidemment
sur la base de la Charte québécoise que la Commission mène des travaux sur ces profilages-
là depuis 2003. En 2005, la Commission a formulé une définition du profilage racial, cette
définition-là elle a été reprise à tout le moins en partie depuis, par plusieurs institutions. Elle
est particulièrement importante parce qu'elle tient compte du caractère systémique du
760 profilage particulièrement dans son deuxième paragraphe qu'on peut lire ici à l'effet que :

765 *« Le profilage racial inclut aussi toute action de personne en situation d'autorité qui
applique une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population, du fait
notamment de leur appartenance raciale, ethnique, nationale ou on pourrait invoquer d'autres
motifs. »*

770 Donc, j'insiste particulièrement ici sur le deuxième volet de la définition sur le
deuxième paragraphe de la définition, d'autant plus que ce deuxième paragraphe-là n'est
souvent pas repris dans les différents documents, notamment dans le document de
consultation qu'on pouvait lire à propos de la consultation de ce soir. Et donc, la Commission y
ajoute que l'action peut effectivement être fondée sur un motif réel ou un soupçon raisonnable,
mais quand même constitué du profilage discriminatoire, si la règle ou la norme est appliquée
de façon disproportionnée. Et ça, la Cour d'appel l'a d'ailleurs confirmé en 2011, dans un arrêt

775 sur lequel je pourrai m'attarder plus longuement s'il y a des questions. Mais ce qui est important de rappeler c'est qu'en fait, une contravention émise peut être fondée sur un motif raisonnable ou l'infraction peut avoir réellement été commise, mais quand même constituée du profilage si on vise de façon disproportionnée certaines personnes, au moins en partie en fonction d'un motif de discrimination.

780 Je n'ai évidemment pas le temps de revenir ici sur tous les travaux que la commission a menés en matière de profilage racial, social, politique ou fondés sur l'handicap depuis 2003. Rappelons quand même qu'en 2009, la commission a rédigé un avis sur le profilage social et la sur-judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal. La Commission a été l'une des premières à utiliser le terme profilage social. Entre 2009 et 2011, on a aussi mené une
785 importante consultation sur le profilage racial, la discrimination systémique des jeunes racisés.

Le rapport de cette consultation-là qui a été publié en 2011 comportait 93 recommandations. Ces recommandations-là visaient notamment le gouvernement du Québec, les municipalités dont la Ville de Montréal, les services de police, les sociétés de transport, les commissions scolaires, les écoles, les directions de protection de jeunesse, et depuis 2011 au
790 moment de la publication de ce rapport-là, la Commission travaille à conscientiser ces différentes autorités-là à appliquer, à mettre en oeuvre les recommandations qu'on a formulées.

795 Il y a quelques mois on a amorcé un bilan afin d'évaluer jusqu'à quel point ces 93 recommandations-là ont été mises en oeuvre. Dans le cadre de ce bilan-là, on a organisé 13 groupes de discussion dans cinq villes différentes du Québec, qui ont réuni un peu plus de 75 personnes racisées. On a également transmis un questionnaire qui a été transmis donc à 6 ministères, 30 municipalités, 21 services de police. Donc, on a fait tout un travail terrain.

800 On a également mené 7 entrevues semi-dirigées avec des chercheurs, des experts. On est en train d'analyser tout ça, et je ne suis pas en mesure ce soir, malheureusement de vous communiquer les résultats, mais il y a quand même certains constats et certaines

805 perspectives qui peuvent être dégagées des travaux de la commission, de l'ensemble des travaux de la commission depuis 2003. C'est d'ailleurs sur certains de ces éléments-là que la commission avait insisté dans son mémoire qu'elle a remis à la ville lors de la consultation bilan en 2017, et à notre avis ces éléments-là, ces perspectives-là, ces constats-là demeurent d'actualité.

810 Donc, si on s'y attarde rapidement, l'importance de la collecte de données puis la collecte de données fondée sur différents motifs de discrimination. D'une collecte de données également qui est respectueuse évidemment des droits et libertés notamment à la vie privée et autre réglementation en la matière.

815 La perspective systémique des remèdes également. La Commission ne serait trop insister sur ça. Ça veut dire s'attaquer pas seulement aux symptômes, mais aussi aux sources des profilages. Ça veut dire changer, oui les discours, changer les attitudes, mais également changer les règles qui ont des effets discriminatoires.

820 L'éclairage nécessaire de l'analyse intersectionnelle également. On pense qu'il faut encore insister sur ça. L'accès à l'égalité en emploi des personnes racisées et des autochtones pour lesquels les résultats se font attendre et l'apport de la recherche sociale en droit.

825 Donc, je vous remercie.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

830 Merci beaucoup, Maître Pedneault, de ces précisions et perspectives. Je vais maintenant inviter Nakuset qui est directrice du foyer pour femmes autochtones de Montréal à nous présenter son point de vue. Nakuset will speak in English.

NAKUSET :

835

My name is Nakuset, I just want to acknowledge that we're on Mohawk territory. I'm the director of the Native woman's shelter of Montréal. I've been there for 20 years.

840

I have testified at the Vienne's Commission for three days. I also testified at the missing Amerindians indigenous woman's inquiry for three days. But I only got 10 minutes, so there's really hardly anything to say. So I'm just gonna – what you had mentioned before – about reconciliation, I have some notes.

845

Indigenous people are not seeing the reconciliation, they are not seeing it. They are, you know we created a beautiful report, it was supposed to be given to every organization and they were supposed to read it and implement it and that is not happening. So if you're waiting for reconciliation, don't. Don't. Apology? When Harper apologized first residential school, his next step was to cut the funding for the Aboriginal Healing foundation. So don't wait for an apology because a lot of these apologies, it almost feels like they're forced into apologizing and then they go back to doing worse.

850

So the way that Native Woman's shelter was affected by getting our funding cut was I had to work extra hard to find funding to address the systemic issues that we have and we have them on every single level. So we have a youth protection, we have it with the police; we have it with the hospitals. We have it being forced off our land, relocations, poverty, housing. You name it; we face it.

855

860

And I sit on lots of tables where we talk about these issues and bring it up and bring solutions and nothing happens. And Cabot Square is a perfect example of sitting at a table for years talking about it and now the problem is worse than ever. And when you take away core important organizations that are actually helping and feeding the people and remove them, and then everyone starts dying, it makes my job harder, because now I got to go and find solutions and I have to brainstorm and I have to revisit these tables and bring new initiatives that maybe

865 they'll buy in to. But at the end of the day, it's my people that are dying and I feel like I have a responsibility to do something. So I'm gonna do the best that I can and I'm gonna mobilize and you know, in my life time, I'm gonna try to do something.

870 So, my advice is; accountability and change. So, we don't want the apology, we want you to be accountable. When something happens, like for the indigenous community, there was this girl named Mina that disappeared. Didn't disappear, she was at a hospital, was arrested, went to a holding area and then was let go and then was sort of lost for about three or four days. And we're still waiting to hear what happened and it's, in this department, they'll get back to us eventually, but I don't know when that is gonna happen.

875 But I would like accountability because I know that the police hold us accountable for everything that we do and I think it should be equal. And change because I really don't know how to change the concept of the police. How they can be more empathetic. I'm not sure how you teach that, I think you either have it or you don't have that. So I don't really have that much advice about that, but I did find it interesting about you know the report that was done, they did racial profiling with the SPVM and they did some kind of like, you know study or action plan.

885 So when it comes to consultation for us, for indigenous people, we are consulted after. It's like: « here's the report, you like it? Euh, wait a minute, did you actually consult anyone native? No. Would you consider making changes? No it's done. Ah, Okay ». And that is our reality for pretty much across the board and we get tired of that. So when we talk about change, consult us first.

890 We would really love to not be over ticketed. We get over ticketed and being forced out and not having any services and being on the streets and you know Marie-Ève had written me a letter not too long ago saying: « you know we sent a letter to the Mayor talking about the over ticketing and you know there's certain people ». An Inuk woman that has 20 000 dollars worth of tickets and she has no income so she'll be spending you know, the rest of her life paying that off.

895 We need to talk about those kinds of things and try to find a better way because it demoralizes and they are already feeling demoralized. But even just trying to figure out what loitering is can be an issue. Like how do you define what loitering is if I sit down on a bench, I'm I gonna get a ticket before I sit down on the bench? Like, can we define what it is? Is it 10 minutes, 15 minutes, an hour? So there's a lot of work to do.

900 And the STM, they talk about complaints not too long ago. And the STM, at least at the Atwater station, as been pretty arch with the indigenous population because they have nowhere to go during the winter and I know that an official from the city of Montréal had met with the YMCA and a couple of SPVM officers to talk about the issues and the STM were completely shut down. The SPVM were actually awesome. They were really helpful in the
905 conversation, the STM was like: « no, no, no, no, we're not gonna change our ways at all ».

So, I don't know when you had that thing on up there about STM and complaints, if we can't have a conversation one on one and try to change the way, what is the complaint gonna do?

910 So, I don't have any suggestions on how you fix the system, except it's broken and it's harder for indigenous people on every single level and we have to give them the hope and we have to lead the way in order for them to see that there is a light at the end of the tunnel. And you know, like, if that means I'm gonna have to do this for another 20 years, that's, you know
915 it's an honor to do the work, but it's hard.

And I'm really, I just have to say, I really love Marie-Ève Bordeleau. She's a Cris woman, her position is a, I think a three years position. Let's make it permanent. Let an indigenous woman be at the City of Montréal and not have a mandate for three years. There's
920 other people work there that work there all the time. We got a lawyer in there, like she's awesome. Why would they be like: « oh, three years, you're up. That's it for reconciliation, it only took three years and everything's fine. It's gonna be a lot longer than that. Thank you for letting me speak. I got to go now; I got to take my kid and go. So, thanks.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

925

Thanks a lot. Thank you.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

930

Je prends ça comme un appel à la pause. Nous allons effectivement prendre une pause d'une quinzaine de minutes. J'invite tous ceux et celles qui ont des questions, il y en a qui connaissent déjà le processus. Si vous avez des questions à poser, vous allez à la table d'accueil et n'oubliez pas de préciser si vous avez des enfants pour avoir votre priorité.

935

À tout à l'heure, dans 15 minutes, à 8 h 30.

PAUSE ET REPRISE

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

940

Si vous voulez regagner vos sièges, merci. Ça sent le bon café, mais à cette heure-ci je n'en bois plus.

945

Alors, nous allons maintenant appeler les personnes qui se sont inscrites au registre à la table d'accueil. Encore une fois, je vous rappelle qu'on limite les préambules. On en a plus d'une quinzaine déjà inscrites et je vous rappelle que ce n'est pas le temps de donner votre opinion, mais de questionner les requérants ou la Ville ou leurs invités. Deux questions maximum, concises. Le registre va rester ouvert jusqu'à 21 h 30, si vous avez posé deux questions et qu'il vous brûle les lèvres d'en poser une ou deux autres, il faut se réinscrire avant 21 h 30.

950

Si jamais on a abondance et qui se passe des réponses trop longues ou très longues, il y aura peut-être des questions qui devront être laissées par écrit à la table d'accueil, puisque

955 nous n'avons qu'une seule séance sur le profilage racial et social. Donc, c'est pour ça que je vous invite le plus possible à faire court, direct et on se rappelle, dans les règles de l'art de la courtoisie et le désir d'une information précise.

960 Alors, je vais d'abord appeler madame Gabriella Garbeau, s'il vous plaît. Madame Garbeau, êtes-vous là? Oui. Allez-y. Bonsoir.

Mme GABRIELLA GARBEAU :

Bonsoir. On m'entend?

965 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Oui, très bien.

Mme GABRIELLA GARBEAU :

970 O.K. Ma première question, pour vous, Mesdames les présidentes, j'ai été interpellée lorsque vous avez mentionné que vous aimeriez qu'il y ait une participation plus accrue des femmes et favoriser qu'on prenne la parole. Puis j'ai tout de suite pensé à celles qui ne se sentiraient pas en sécurité de venir - je sais que ce soir ce n'est pas les témoignages, mais qui
975 ne se sentiraient pas en sécurité de témoigner de ce qu'il leur est arrivé. Donc, ma première question ce serait, qu'est-ce qu'on va faire pour assurer la sécurité de ces femmes-là qui ont des témoignages parfois troublants, impliquant toutes sortes de personnes, comme par exemple le SPVM. Je pense à des travailleuses du sexe, à des femmes qui ont été fouillées
980 qu'on va faire pour que ces femmes-là puissent témoigner sécuritairement. Parce que je sais pertinemment qu'il y a des personnes qui ont été traumatisées, et cetera, qui ne se sentiraient même pas à l'aise de venir aujourd'hui en présence... bon, voilà. Vous avez compris ma question.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

985

Oui. J'ai bien compris votre question. Je pense que, la présidente est-elle là, Madame Ollivier? Est-elle dans la salle? Je peux répondre un peu, Dominique, et vous allez compléter.

990

Écoutez, ce n'est pas une commission d'enquête, vous le savez. Nous sommes là pour prendre, évidemment les avis des citoyens et des citoyennes sur le grand thème du racisme et de la discrimination systémiques. Je vous dirais qu'à travers ce dont madame Ollivier parlait tout à l'heure, les activités contributives citoyennes. Il y aura une possibilité pour des gens de créer un petit groupe dans lequel ils veulent, selon leur désir de thématique nommer les choses d'une façon, à leurs yeux plus sécuritaires, plus confortables et on peut fournir un kit véritablement pour ces activités-là qui pourront, pendant tout l'été, se déployer sur l'ensemble du territoire de Montréal. Ça peut être fait entre voisines, dans une famille, dans des lieux de travail, un peu à la convenance et aux besoins que ressentiront les différentes personnes ou communautés.

995

1000

Alors, disons que c'est ce à quoi je pense. Dominique, pensez-vous autre chose? Non.

Mme GABRIELLA GARBEAU :

Merci.

1005

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Voilà. Avez-vous une autre question, Madame Garbeau?

1010

Mme GABRIELLA GARBEAU :

Oui. Garbeau, s'il vous plaît.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1015

Garbeau. Excusez-moi.

Mme GABRIELLA GARBEAU :

1020

Il n'y a pas de problème. J'ai vu le PowerPoint qui parle de la sensibilisation de la population où il y a beaucoup d'efforts qui est investi à la sensibilisation au travail des policiers, des soutiens à certaines activités. Puis j'aimerais savoir, est-ce que ça ne serait pas possible d'investir aussi dans des initiatives comme par exemple l'accès à des services, comme par exemple un psychologue pour les gens qui ont vécu des traumatismes ou des choses comme traumatisantes par rapport au profilage racial. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'investir là-dessus, parce que quand je vois des choses comme des matchs de soccer, aller boire un café avec des policiers, des choses comme ça, pour se rapprocher de la communauté, quand il y a déjà des torts qui ont été faits à certaines personnes, je me dis : qu'est-ce qu'on peut faire pour ces personnes-là aussi.

1025

1030

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Question claire.

1035

Mme GABRIELLA GARBEAU :

Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1040

Je vais la diriger vers la Ville. Est-ce qu'il y a des budgets qui existent pour pallier à des traumatismes de gens qui auraient subi de la discrimination à cause du profilage racial ou social

Mme JOHANNE DEROME :

1045

Il y a beaucoup d'activités de sensibilisation comme vous le disiez, comme madame le disait. Plus proche du micro, d'accord. Beaucoup d'activités de sensibilisation, mais est-ce qu'il y a des budgets précis à la Ville pour des soins de santé de personnes, je vous dirais non. Normalement, c'est le gouvernement du Québec.

1050

Par contre, souvent on peut aider avec de l'activité, des organismes communautaires qui pourraient peut-être entreprendre ça. Ça fait que ça serait vraiment réfléchir dans ce sens-là. Au niveau du SPVM, au niveau de la sensibilisation, je pense qu'il y a des choses qui se font aussi, puis ils pourraient répondre mieux que moi, mais dans les quartiers, avec les postes de quartier. Il y a vraiment des éléments qui sont faits dans chaque poste de quartier.

1055

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Est-ce que ça peut être intéressant que vous appeliez quelqu'un du SPVM pour nous donner quelques informations autour de cette question de madame Garbeau?

1060

Mme JOHANNE DEROME :

Madame Cournoyer, peut-être, pourrait répondre

1065

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Il y a un micro, Madame Cournoyer.

1070

Mme CAROLINE COURNOYER :

Bonjour. Caroline Cournoyer, je suis inspecteur à la section de la prévention et de la sécurité urbaine. Donc, effectivement comme vous l'avez nommé, il y a plusieurs activités qui

1075 sont réalisées durant l'année entre les postes de quartier et les citoyens. Est-ce qu'il y a des budgets attribués, non. Par contre, c'est sûr qu'on a amélioré la facilité à dénoncer, donc par exemple sur le site Internet du SPVM on peut maintenant dénoncer des situations directement par courriel. On peut aussi le faire via naturellement le 9-1-1. On peut le faire dans les postes de quartier.

1080 Mais par la suite, est-ce que le SPVM octroie des services spécifiques, on ne le fait pas. Mais on peut référer à des organismes naturellement. On peut référer, s'il y a une personne qui est victime. Mais vous comprendrez que si la personne, si l'intimé c'est nous, si vous avez vécu quelque chose, le fait qu'on réfère, que ça soit nous qui réfère vers des organismes, je pense que ça serait bien que ça soit une tierce partie. Nous on peut faciliter la
1085 dénonciation, on peut vous aider là-dedans, mais un coup que vous vous sentez, je pense que ça serait bien d'avoir une tierce partie comme le CIUSSS, comme par exemple un partenaire de la santé qui pourrait dans le fond offrir cette aide-là.

Mme JOHANNE DEROME :

1090 Je disais que c'est très intéressant que vous proposiez des solutions, on l'apprécie vraiment puis on peut parler, on est beaucoup en relation avec la direction de la santé publique, avec nos collègues des CIUSSS aussi, de façon permanente. Ça fait qu'on peut proposer des choses dans ce sens-là. Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1095 Dans les activités contributives, il y aura toujours la possibilité de faire émerger des solutions un peu innovantes. Merci beaucoup.

Mme GABRIELLA GARBEAU :

1100
Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1105

J'appelle maintenant madame Nora Jones, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Jones.

Mme NORA JONES :

1110

Bonsoir. Donc, j'avais posé une question à la soirée d'information, à la première soirée puis on m'a demandé de revenir ce soir poser la question encore une fois. Donc, si vous me permettez, je comprends, pas de préambule, mais par contre je veux donner un peu de contexte étant donné que par la suite j'ai reçu des messages que bon, ils ne comprenaient pas trop la question. Donc, je vais vous donner un peu de contexte.

1115

I'm a mom, which I said last time. I have a son who's 12 years old who is black and who has to go through things a little bit differently than some of his other colleagues at school, and so on, and so forth.

1120

My son started high school this year, which is great except that he has to travel and take the STM every day. And at first, which is daunting because it's 45 minutes from my house, secondly because incidents happen in the STM that are kind of, at first « malaisantes » and afterwards a little bit scary for any parent to hear.

1125

In November, my son was followed from the Longueuil metro station to Berry-UQAM and afterwards from the Berry-UQAM platform all the way to Rosemont.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1130

Followed by?

Mme NORA JONES :

1135

By a white man. And he was afraid. Now, the reason why I give this context is because he past several STM officers and never once did he think to go to them. Not only that, the man went to the STM officers and ten pointed to my son. And my son understood very clearly at that point that he was trying to tell the STM officers that he had done something wrong. The STM officers never once try to question the man who's following a 12 year old kid in the metro. Never once try to ask my son what was going on. Basically, he just left it alone. And he continued to follow my son.

1140

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1145

Et la question?

Mme NORA JONES :

1150

My son called me in a panic, as a parent, I'm panicked, and I want to say that this is because of a system where racism is allowed and indifference is what allows it to happen. So in a system like this where my son has been traumatized by his parents – a little bit – because of our situations and things that we tell him, a situation that he's seen with his friends, things that he's watched on social media, and the trust is no longer there. Where when he sees a police officer or an STM officer, he no longer trusts them and he believes the safest place for him is at the platform next to a black man, what is the STM and SPVM doing to built bridges? And I'm not saying that they are racists. I'm not saying all police officers are racists, that is not what I want to say, but there is indifference.

1155

1160

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1165

Okay, the question is clear. C'est à vous de nous diriger. Donc, qui peut répondre, qui peut construire des ponts entre son fils et des gens de la STM ou de la SPVM puisqu'il a perdu la confiance entre ces institutions?

1170

Mme JOHANNE DEROME :

Cet évènement-là prouve qu'on a encore beaucoup de défis à surmonter définitivement. Je demanderais à madame Marie-Claude Léonard de la STM de venir peut-être répondre à cette question-là, qui concerne vraiment la STM, puis peut-être le SPVM aussi.

1175

Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD :

Bonsoir.

1180

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Quelqu'un a fermé le micro. On ne le ferme pas. On le laisse toujours allumé.

1185

Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD :

Bonsoir. Donc, Marie-Claude Léonard, je suis en charge de la direction exécutive du métro à la STM. C'est déplorable ce que vous venez d'expliquer. Ce qu'on travaille beaucoup avec nos gens c'est l'approche. Bon, comment ça s'est déroulé tout ça. Ce qu'on demande à nos gens, on a un plan stratégique 20-25 dans lequel on veut améliorer à tous les jours l'expérience client. Donc, pour nous il y a beaucoup de travail qui est fait autant en formation, en termes d'approche et aussi dans le métro il y a plusieurs intervenants. Je ne sais pas si

1190

c'était des inspecteurs, il y a des policiers qui nous accompagnent aussi, mais il y a aussi toujours une référence dans chacune des stations de métro qui est l'agent de station.

1195

Donc, quand on a quelque chose, on a une crainte aussi, si on ne croise pas d'inspecteur dans le métro, il y a des agents de station qui sont là, qui sont en lien continu avec notre salle de contrôle, qui peuvent aussi appuyer les gens qui se sentent menacés, en détresses.

1200

Mme NORA JONES :

Donc, qu'est-ce que vous faites pour bâtir des ponts entre les communautés, excusez. Qu'est-ce que la STM fait pour bâtir des ponts. Parce que je comprends bien qu'il y a du monde qui peut intervenir, mais en fait, il faut aller au-delà de l'intervention puis faire de la prévention auprès des jeunes puis aussi des adultes, en fait.

1205

Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD :

Bien, on convient qu'il reste du travail à faire, mais nous aussi au niveau de notre code d'éthique, au niveau de notre formation, au niveau de notre guide comportemental, tout ça est enligné de façon à avoir l'approche qu'il se doit. Mais on fait des formations, on fait différentes activités au sein de nos équipes, des rappels. On travaille conjointement avec le SPVM pour certaines formations.

1210

1215

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT :

Puisque l'on parle de la STM et que l'évènement dont on a fait mention concerne la STM, on nous a présenté un peu plus tôt en soirée dans les façons dont les citoyens peuvent recourir à des processus de plainte. Il y a vraiment une filière STM. Il y a la ville, le SPVM, le STM.

1220

1225

Est-ce que vous avez des données statistiques concernant des plaintes de citoyens qui auraient pour objet une discrimination raciale, du harcèlement ou encore du profilage racial ou social?

Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD :

1230

Bien, présentement notre système de plainte permet de catégoriser par exemple en discrimination abus de pouvoir, mais on ne creuse pas plus loin et on est en train de réviser notre processus de plaintes, et c'est quelque chose qu'on veut aller chercher. On travaille conjointement avec la Ville pour améliorer nos statistiques, nos données. Donc, on veut pouvoir mieux forer chacune des plaintes. Donc, quand elles rentrent, elles sont soit sur un profil de discrimination, harcèlement ou sur abus de pouvoir.

1235

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1240

Est-ce que vous avez un ordre, une durée pour arriver à fournir des nouvelles statistiques plus ventilées?

Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD :

1245

Bien on travaille en collaboration avec les initiatives de la Ville puis on va se joindre à cet échéancier-là. Pour nous, c'est d'aller un petit peu plus loin et les plaintes en fait, chez nous à la STM les plaintes touchent autant d'autres secteurs activités que les inspecteurs. Ça ne touche pas seulement les inspecteurs de la STM, mais ça peut toucher d'autres personnels aussi à l'intérieur de la STM.

1250

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Mais on ne peut pas savoir si ce serait en 2019, 2020?

Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD :

1255 On peut penser qu'en horizon 2020 on va être capable d'aller un petit peu plus loin.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1260 Parfait. Judy Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1265 Je vais d'abord poser la question à la Ville en français, je vais la répéter en anglais. J'ose dire que c'est un fait connu même de la connaissance sociologique et même juridique qu'il y a un problème entre les policiers et les citoyens Afro-Canadiens, notamment les hommes Afro-Canadiens. Certaines études démontrent aussi qu'il y a des problèmes additionnels entre les policiers et les hommes noirs d'un gabarit fort.

1270 J'aimerais votre réaction à ce constat, s'il vous plaît?

1275 I'll repeat the question in English. I think it's common knowledge and I think that's an accepted sociological fact and even a traditional fact that there are problems, historically and currently between the police and Afro-Canadian citizens notably men and certain studies have even shown additional problems between the police and Afro-Canadian man who are large. If you could please speak to this.

Mme JOHANNE DEROME :

1280 On vous l'a dit puis on le répète...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1285 On ne vous entend pas.

Mme JOHANNE DEROME :

1290 Je m'excuse, c'est le micro. Donc, on l'a dit plusieurs fois dans le fond, c'est inacceptable ce type de situation là. Puis ce qu'on a parlé tantôt dans la présentation, c'est ce qu'on va creuser un peu avec des groupes de jeunes racisés, notamment pour mieux comprendre le phénomène puis être plus en mesure d'y faire face.

1295 Mais je vais inviter quand même le SPVM à commenter cette question-là.

Mme CAROLINE COURNOYER :

1300 Bonjour. On est informés de ces recherches-là et on les trouve effectivement importantes pour nous éclairer sur les pratiques policières, sur le comportement policier. Donc, c'est d'ailleurs pour cette raison, en plus naturellement de la recommandation 3 sur la commission de 2017 sur le profilage racial et social, donc qu'il y a trois chercheurs qui ont été embauchés et qui effectuent présentement des recherches, notamment à ce sujet-là.

1305 Donc, c'est autant ces recherches-là, autant les données que va ressortir la recherche des trois chercheurs, vont nous éclairer sur la mesure du profilage, sur les indicateurs et sur naturellement comment améliorer, optimiser nos pratiques policières.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1310 Oui, allez-y.

M. BALARAMA HOLNESS :

1315 Est-ce que les données vont être publiques? Parce que Montréal en Action a demandé au greffier de la Ville de Montréal à la Loi sur l'accès à l'information d'avoir ces données-là. Et puis, est-ce que après que les résultats seront compilés, les résultats des données spécifiques vont être mis publics?

1320 **Mme CAROLINE COURNOYER :**

On va faire, dans le cadre d'un bilan, dans le fait, c'est les données qui vont être publiques, autant par rapport à la reddition de compte, par rapport au plan en profilage racial écoute, comprendre, agir, donc par rapport à ce plan-là. Et ensuite, c'est par rapport aussi aux recommandations de la commission de 2017 qu'on va aussi nommer les travaux qui ont été faits dans un bilan. Et également, on va présenter les travaux des chercheurs d'ici décembre 2019.

1325
1330 Donc, les données naturellement ça va être vraiment, ce qui va être intéressant dans le bilan d'avoir les données, les chiffres, et le bilan va être présenté d'ici décembre.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci.

1335

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Vous aviez une deuxième question?

1340

Mme NORA JONES :

1345 Oui, merci. Dans les faits, je suis contente d'entendre qu'il y a des choses qui sont en train de, du pourparler, il y a des choses qui vont être faites. Par contre c'est des choses qui affectent des gens et des enfants aujourd'hui même. Donc, c'est sûr que les actions, je veux dire, il faudrait que ça commence maintenant. Les recherches on en a puis c'est déjà fait. Donc, excusez pour ça.

1350 Je voulais savoir quand on parle de plainte, on a vu différents organigrammes, où faire une plainte. Qu'est-ce qui arrive quand il y a une personne où il y a eu plusieurs plaintes. C'est quoi en fait – comment dire – les mécanismes ou...

1355 **M. BALARAMA HOLNESS :**

Sanctions.

Mme NORA JONES :

1360 Sanctions ou autres. Qu'est-ce qui arrive quand on a plusieurs plaintes sur notre dossier, puis est-ce que ces plaintes-là sont publiques sur certaines personnes? Est-ce qu'on peut savoir qui a été porté plainte sur différentes personnes qui travaillent pour la Ville et si oui, qu'est-ce qui arrive quand il y a plusieurs plaintes sur la même personne?

1365 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

En fait, vous voulez savoir les conséquences concrètes.

1370 **Mme NORA JONES :**

Conséquences, merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1375 Les conséquences concrètes d'une plainte ou de plusieurs plaintes de façon cumulative et si ces données sont publiques ou accessibles.

Mme NORA JONES :

1380 Oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1385 Est-ce que je peux poser la question à la Ville ?

Mme JOHANNE DEROME :

1390 Oui. Pour les plaintes qui sont formulées à la Ville c'est des documents, dans le fond il y a un seul système qui consigne l'ensemble des plaintes qui sont faites à la Ville. Effectivement, c'est sûr que quand on voit quelque chose qui se répète, c'est une alarme pour nous dire d'aller voir plus à fond qu'est-ce qui se passe.

1395 Au niveau des sanctions pour les gestionnaires, comme on l'a dit c'est inacceptable toute discrimination, tout profilage, c'est inacceptable. Donc, c'est sûr que la sanction, on en a parlé hier, c'est un peu la gradation des moyens pour les gestionnaires à ce moment-là, pour agir de façon vraiment, c'est avertissement, puis c'est vraiment... suspension. Donc, il y a vraiment une gradation des moyens qui s'exercent par les gestionnaires pour réprimer ces comportements-là, tout à fait.

1400

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1405 Est-ce que je peux vous demander une précision supplémentaire. Est-ce que c'est
normé. Est-ce que par exemple quelqu'un qui, disons il y a une plainte de profilage ou il y a
une plainte de profilage avec des voies de fait ou des coups ou de la force excessive. Est-ce
que c'est traité de la même façon ou est-ce qu'on prévoit automatiquement première plainte
avertissement, deuxième plainte suspension, troisième plainte congédiement avec
1410 l'intervention syndicale

Mme JOHANNE DEROME :

1415 Je vais demander à madame Josée Lapointe de m'aider sur ce point-là, parce que je
pense que chaque cas est traité différemment. Il n'y a pas de critère de dire ça, on fait ça.
Mais il y a des gestes assez graves qui demandent quand même des conséquences graves
aussi, nécessairement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1420 Rebonsoir, Madame Lapointe.

Mme JOSÉE LAPOINTE :

1425 Bonsoir.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1430 Le micro est ici.

Mme JOSÉE LAPOINTE :

1435 Oui. Alors, bonsoir. Je ne suis pas spécialiste en droit du travail, mais ma
compréhension, ma connaissance c'est que, pardon, excusez-moi. Donc, il y a une gradation
des sanctions, mais la première sanction est conséquente de la gravité de ce qui est reproché.
Donc, pour répondre à votre question, je ne pense pas que la première sanction soit forcément
1440 simplement un avertissement verbal. Ça dépend de la gravité de ce qui est reproché.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je comprends. Je sais en même temps que dans la communauté noire on a des
antécédents douloureux, par exemple de l'affaire Griffin-Gosset où il y avait eu une première
1445 plainte avant d'en arriver à, disons à l'incident fatal qui a causé la mort d'un homme. Et je
pense que c'est à cause de ça que souvent les gens se demandent qu'est-ce qui équivaut à
ça et je pense qu'il faut être sensible à cette préoccupation.

Mme NORA JONES :

1450 Je veux juste dire que vous n'avez pas répondu à la question, l'autre question,
excusez. Est-ce que les plaintes sont publiées Est-ce qu'on peut voir s'il y a des plaintes
contre certaines personnes qui travaillent pour la Ville

Mme JOHANNE DEROME :

1455 Je ne crois pas qu'elles sont publiées, mais on pourrait revenir avec cette réponse-là.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1460 D'accord.

Mme JOHANNE DEROME :

1465 On va vous revenir dans les meilleurs délais.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1470 Alors, ça pourrait être sur le site de l'OCPM, quand une question il n'y pas la réponse bien, vous l'aurez. Alors, vous avez épuisé vos deux questions. Ça m'a fait plaisir.

Mme NORA JONES :

1475 Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et j'appelle maintenant monsieur Sacha Wilky Merazil, s'il vous plaît.

1480 **M. SACHA WILKY MERAZIL :**

Bonsoir.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1485 Bonsoir.

M. SACHA WILKY MERAZIL :

1490 Ce soir le micro fonctionne, parfait. Donc, j'avais plusieurs questions, mais je vais prendre deux questions à la pige, parce qu'elles sont toutes autant pertinentes, voyez-vous. Donc, dans la vie, vous savez qu'il n'y a pas meilleure personne qu'une personne qui travaille

1495

dans une boulangerie, un pâtissier, pour faire un gâteau. Il n'y a pas meilleure personne qu'un garagiste pour réparer un véhicule. On pourrait continuer avec ces exemples-là pour arriver à ma question qui est, le SPVM qui a publié un plan d'action en décembre 2018 à l'hôtel de ville a publié ce plan d'action, mais ne l'a pas publié avec les personnes qui sont victimes de profilage racial.

1500

Donc, ma question est la suivante. Le SPVM a-t-il l'intention à l'avenir d'inclure les personnes qui sont victimes de profilage racial et social afin de trouver les solutions nécessaires. Parce que le fait d'avoir des personnes hautement qualifiées oui, mais qui sont homogènes, qui n'ont peut-être pas déjà eu de situation semblable.

1505

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

La question est complète.

1510

M. SACHA WILKY MERAZIL :

Parfait, c'est bon. Donc, moi je voulais continuer à élaborer là-dessus.

1515

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui. Madame Derome, est-ce que vous voulez...

1520

Mme JOHANNE DEROME :

Bien, je vais juste profiter de l'occasion pour dire que le réflexe de consulter la Ville il est là. Il n'y a pas de plans d'actions qui se font sans consultation. Il n'y a pas de politique qui se fait sans consultation. Donc, je vais demander à madame Cournoyer de répondre pour le SPVM.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1525 Madame Cournoyer, puis-je vous inviter à vous asseoir. Je suis un peu gênée de vous voir vous lever à chaque fois. Donc, il y a un siège, vous pouvez aller vous asseoir.

Mme CAROLINE COURNOYER :

1530 Ça ne m'aurait pas dérangée de rester assise et de me lever.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1535 Bien, vous faites ce que vous préférez.

Mme CAROLINE COURNOYER :

1540 Donc, lorsqu'on a réfléchi le plan, lorsqu'on a voulu écrire ce plan-là, on a procédé à des consultations à l'interne auprès des policiers. On a aussi consulté nos partenaires à l'externe. Donc, il y a plusieurs consultations qui ont été faites auprès d'organismes, autant en matière de profilage social que de profilage racial. Et soyez assuré que cette importance-là de voir le volet des personnes qui l'ont vécu, qui l'ont ressenti est important. Le plan c'est pour dans le fond, les policiers pour prévenir ce comportement-là, pour le faire cesser, pour plus qu'il y en est, parce que notre objectif c'est qu'il n'y ait aucun comportement de profilage racial et social au SPVM. C'est notre objectif.

1545

1550 Donc, c'est pour ça que ce plan-là existe. C'est pour ça qu'on a fait des consultations et c'est pour ça qu'on en est venu à un plan pour prévenir ces comportements-là.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1555 Je vous vois chercher dans votre liste, Monsieur Merazil. Donc, c'est que vous êtes satisfait de la réponse et vous passez à la deuxième question.

M. SACHA WILKY MERAZIL :

1560 Je ne suis pas satisfait de la réponse, mais je vais quand même aller à la deuxième.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1565 Mais vous avez eu une réponse. D'accord.

M. SACHA WILKY MERAZIL :

1570 Oui. Parce que de ce que j'ai cru comprendre de madame Cournoyer, c'est bien ça, votre nom? Oui. Donc, Madame Cournoyer a dit qu'elle a consulté des policiers, mais ce sont ces mêmes policiers-là qui profilent les personnes qui sont victimes de profilage racial.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1575 Ce n'est pas tout à fait la réponse, mais on passe à la deuxième question.

M. SACHA WILKY MERAZIL :

1580 Excellent. Parfait. O.K. Étant donné que le service de police de la Ville de Montréal a publié un énième plan d'action pour la lutte au profilage racial, pourquoi ne pas instaurer un quota représentatif de la population au sein des hauts fonctionnaires du SPVM pour montrer que la Ville fait une véritable lutte contre le profilage racial?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1585 Alors, j'invite madame Derome.

Mme JOHANNE DEROME :

1590 Je peux commencer à vous répondre qu'il y a eu quand même cette question-là de
posée hier, et madame Lapointe a vraiment mentionné que le bassin est très restreint au
niveau de ce qui sort comme policier à l'École nationale de Nicolet. Je ne suis pas très bonne
dans les instituts. Et ça, c'est un frein majeur dans le fond. Ça fait que dans le fond, la Ville va
devoir influencer puis aller porter ce message-là plus haut et fort pour dire, dans le fond on a
1595 besoin de recruter à la base, on a besoin d'améliorer ce recrutement-là qui se fait pour les
policiers.

 Je ne sais pas, madame Cournoyer, si vous voulez ajouter quelque chose ou madame
Lapointe.

1600 **Mme CAROLINE COURNOYER :**

 Bien, que ce soit l'expertise de madame Lapointe, je peux dire effectivement, lorsqu'on
veut soit embaucher des policiers ou qu'il y a un processus de sélection pour une promotion,
et bien c'est le bassin de candidats disponibles. Et souvent donc, les candidats qui sont en
1605 technique policière, les candidats qui sont à l'École nationale de police, c'est un bassin de
candidats qui sont effectivement blancs. Donc, de s'alimenter, les minorités visibles, les
minorités ethniques sont moindres. Donc, lorsqu'on parle de système, c'est effectivement par
rapport à réfléchir avec le ministère de l'Éducation qui favorise, comme vous l'avez
1610 probablement expliqué hier, qui favorise un processus qui fait que les candidats ne
proviennent pas de minorités visibles ou de minorités ethniques.

1615 Puis qu'est-ce qu'on fait pour ça? Parce qu'il faut intéresser les candidats au métier de policier. Puis comment on fait pour intéresser un candidat au métier de policier? Bien, il faut premièrement avoir sa confiance, il faut avoir la confiance de sa famille. Donc, on travaille là-dessus. Ce n'est pas facile de changer des années de perception. Excusez, je ne veux pas être devant les... Ce n'est pas facile de changer des années de perception. Donc, on sait que lorsqu'on veut avoir des candidats en technique policière, bien c'est un travail qui doit être fait sur le terrain. C'est pour ça qu'on est dans les écoles secondaires. C'est pour ça qu'on est dans des activités que vous nommez culturelles, socioculturelles. Parce qu'on veut augmenter la passion du métier de policier auprès des communautés, mais c'est un travail qui prend des années.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1625 Vous aviez droit à deux questions, mais je vais simplement dire qu'il y a un lien qu'on voudrait souligner. Je pense que vous avez évoqué, Madame Cournoyer, en tout cas, l'image de la police, le profilage tel qu'il est vécu par des jeunes et l'attrait, le pouvoir d'attraction de la police. Donc, je pense que si on parle de systémique, il faut voir le lien qu'il y a entre... Je veux dire, quand on parle de non attractivité en amont, cela participe aussi de la non-attractivité si on a l'impression d'aller chez ceux qui nous poursuivent.

1630 Donc, est-ce que c'est un genre de chose qui est pris en considération? Un lien entre le profilage, ceux qui luttent contre le profilage plutôt que de travailler en silo. Ceux qui luttent contre le profilage et ceux qui veulent embaucher, est-ce qu'il y a un lien qui se fait?

1635 **Mme CAROLINE COURNOYER :**

1640 Bien, il y a un travail qui est fait, comme par exemple avec notre unité, la section de la prévention et de la sécurité urbaine et comme par exemple la section des ressources humaines du service de police. Donc, c'est de savoir effectivement que dans certaines communautés il faut être présent lors des activités sociales. Il faut avoir un kiosque. Il faut

1645 démystifier le travail policier puis il faut voir le policier comme quelqu'un qui n'est pas seulement répressif, mais qui est aussi quelqu'un qui est là pour protéger, qui est là pour servir. Et ça, c'est au quotidien, chacun des policiers qui revêtissent l'uniforme chaque matin, qui vont être capable d'avoir un impact sur la communauté.

1650 Vous savez, il y a plusieurs appels par année au service de police. Donc, il y a un 1.4 million d'appels, 1.7 million d'appels au 9-1-1. Il y en a plus de 500 000 au service de police. Et la très grande majorité de ces appels-là ce sont des appels qui sont faits dans les règles de l'art du côté éthique. Par contre, effectivement il y a des appels qui peuvent teinter la perception des jeunes, qui peuvent influencer. Il y a des événements, il y a des incidents effectivement où on est moins fier de ça. Puis c'est pour ça que le plan existe, c'est pour ça qu'on est encore là aujourd'hui puis qu'on en parle. C'est pour que ces événements-là n'arrivent plus.

1655 Donc, on est conscient de ça, puis je pense que c'est au quotidien, chacun des policiers qui revêtissent l'uniforme, qui vont vers un jeune, comme la dame qui était là juste avant vous. Je lui avais remis ma carte la semaine passée, parce qu'on peut faire quelque chose un pas à la fois. Ce jeune-là, si on est capable de l'inviter, de le rencontrer puis de
1660 démystifier notre travail, mais ça va être un acte qui va être bien, puis c'est un à la fois qu'on est capable d'améliorer les liens puis de travailler ensemble.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1665 Merci. Monsieur Merazil, je vous remercie. Parce que je dois vous dire qu'on a une trentaine de personnes qui veulent poser des questions. Alors, il faudrait peut-être que tout le monde ait la chance de s'exprimer.

M. BALARAMA HOLNESS :

1670 Mais, Madame Alcindor, si j'étais la Ville de Montréal, on ne m'aurait pas dit ça...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Un instant. Monsieur Balarama.

1675

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur Holness, vous n'êtes pas appelé à répondre.

1680

M. BALARAMA HOLNESS :

J'ai demandé si je pouvais faire une intervention.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1685

Demander n'est pas présumer de la réponse. Alors, je vous remercie, Monsieur Merazil et on va...

M. SACHA WILKY MERAZIL :

1690

Mais, Madame Alcindor, on n'a pas répondu à mes questions.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1695

Mais oui, mais vous les avez posées.

M. SACHA WILKY MERAZIL :

1700

Non, parce que moi ma question était simple. J'ai demandé pourquoi au sein des hauts gradés du SPVM nous ne retrouvons pas quelqu'un issu de la diversité.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et on vous a parlé des bassins.

1705

M. SACHA WILKY MERAZIL :

Ça veut dire qu'il n'y a aucune personne au SPVM qui est assez qualifié pour être dans les hauts gradés, de ce que j'ai pu comprendre.

1710

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui. Selon les mécanismes de promotion. Et vous les regarderez pour savoir. Là, on va passer à d'autres personnes, c'est la soirée de tout le monde au niveau de l'information.

1715

M. SACHA WILKY MERAZIL :

Merci.

1720

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci à vous.

1725

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Je vais appeler maintenant madame Daphney Laraque, s'il vous plaît.

Mme DAPHNEY LARAQUE :

1730

Bonsoir. Je voulais d'abord remercier les questions pertinentes que la commission a posées au SPVM ce soir.

1735

Ma question c'est par rapport au profilage racial. Juste vite fait, de 2001 à 2006 il y a eu une augmentation des contrôles d'identité des personnes noires de 126% à Montréal-Nord puis de 91% à Saint-Michel. 40% des personnes noires interrogées ont affirmé avoir déjà été contrôlées contre seulement 6% des personnes blanches interrogées. Il y a pourtant plein de mesures, depuis tout à l'heure qu'on parle de programme de sensibilisation qui ont été mis en place, mais qui ne donnent aucun résultat. Puis d'ailleurs, ils ne veulent pas, d'ailleurs la Ville ne fournit aucun chiffre sur les résultats que ces programmes-là devraient donner.

1740

Ma question c'est que le problème en fait c'est, il semble y avoir impunité puis il semble que la Ville, quand les personnes poursuivent, parce qu'ils ont subi des choses graves, des blessures, qu'ils ont été frappés. La Commission des droits de la personne fait des recommandations à la Ville en le sens que qu'est-ce qui s'est passé est inacceptable. La Ville va jusqu'au bout, elle poursuit, elle demande des délais additionnels, elle va en appel. En fait, la Ville protège les policiers, elle leur donne l'impunité.

1745

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Ça, c'est une affirmation. Votre question, ça serait laquelle?

1750

Mme DAPHNEY LARAQUE :

Ma question c'est, quand est-ce que la Ville va accepter de prendre responsabilité pour les comportements inacceptables des policiers puis qu'elle va arrêter de les défendre?

1755

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Parfait. S'il vous plaît, s'il vous plaît. Je vais transmettre votre question. J'en ai une en amont. Madame Laraque, vos chiffres vous les avez pris à quel endroit?

1760

Mme DAPHNEY LARAQUE :

C'était une enquête de La Presse.

1765

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

C'était une enquête d'un journaliste

1770

Mme DAPHNEY LARAQUE :

Oui. Je pourrais vous fournir l'article sur le lien, si vous voulez.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1775

Avec plaisir. Alors, je vais demander donc, à la Ville de répondre à la question de madame Laraque.

Mme JOHANNE DEROME :

1780

Bien, tout d'abord on l'a dit dans la présentation, le profilage ou les comportements discriminatoires ne sont pas tolérés à la Ville de Montréal. Alors, on ne peut pas défendre ça.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1785

Shut.

1790

Mme JOHANNE DEROME :

1795 On ne veut pas défendre ces comportements-là. Puis il y a les mêmes attentes envers les employés de la Ville qu'envers les policiers du SPVM à ce niveau-là. Ce n'est pas toléré. Je ne sais pas si madame Cournoyer veut compléter?

Mme CAROLINE COURNOYER :

1800 En fait, ce que vous avez nommé c'est le nombre de personnes qui ont été interpellées. Donc, il faut savoir que c'est exactement ce que nous tentons d'analyser, de savoir. Nous ne tentons pas, en fait nous le faisons, et nous allons vous présenter ce bilan-là comme mentionné plus tôt d'ici décembre 2019.

1805 Donc, nous aussi ça nous intéresse de savoir le nombre. Nous aussi on est intéressé à faire une introspection, si on peut dire ça comme ça, pour essayer d'améliorer s'il y a lieu, les façons d'aborder les gens, pourquoi on les aborde. Donc, c'est important pour nous aussi de regarder nos pratiques puis de voir comment on peut les modifier, les améliorer.

1810 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Avez-vous une deuxième question, Madame Laraque?

Mme DAPHNEY LARAQUE :

1815 Oui. Ma deuxième question c'est par rapport, quand on fait une plainte à la déontologie pour avoir des gens à présenter une plainte, on m'a dit que j'étais obligée d'abord, avant que ma plainte se rende jusqu'à je ne sais pas trop où à la déontologie, de passer par un processus de conciliation où je devais rencontrer les policiers contre qui je devais porter
1820 plainte, puis essayer de m'entendre avec eux.

Moi ma question c'est pourquoi cette démarche-là est obligatoire, pourquoi elle existe. Parce que nous en fait, c'est qu'on n'a pas envie de rencontrer ces personnes-là qui nous ont fait subir quelque chose de traumatisant.

1825

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Parfait. La question est claire.

1830

Mme JOHANNE DEROME :

On vous comprend très bien. Peut-être je la retournerais vers la Commission des droits des personnes et des droits de la jeunesse. Parce que je pense que l'information va être d'autant plus pertinente si elle provient d'eux.

1835

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Pourquoi est-ce qu'il y a une pratique de conciliation d'abord inscrite au SPVM, à la déontologie policière.

1840

Me EVELYNE PEDNEAULT :

Non. Je ne répondrai pas pour la déontologie policière. On a effectivement chez nous un processus de médiation qui est possible, mais pas obligatoire. C'est à la volonté des parties, mais je ne répondrai pas pour la déontologie policière.

1845

Mme JOHANNE DEROME :

À ce moment-là, peut-être que le SPVM pourrait dire s'il y a une obligation.

1850

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Déontologie.

1855

Mme JOHANNE DEROME :

Avant la déontologie.

1860

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

O.K. Je vais demander à Judy Gold de donner son...

1865

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Si je peux ajouter qu'on peut déposer une plainte au commissaire à la déontologie policière et à la Commission des droits de la personne en même temps. Une n'exclut pas l'autre. Je voulais juste que ça soit clair.

1870

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Donc, il n'y a personne ici pour répondre à la question de madame Laraque sur, pourquoi dans le processus d'un dépôt de plainte en déontologie, il y a cette obligation de conciliation. Donc, on va essayer de trouver la réponse et la déposer.

1875

Mme JOHANNE DEROME :

C'est ça. Tout à fait.

1880

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Parfait. Oui, allez-y Habib El-Hage.

1885

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Est-ce que pour vous ça serait mieux de ne pas avoir cette conciliation?

1890

Mme DAPHNEY LARAQUE :

Définitivement. Moi dans le cas qui m'est arrivée, j'avais un passager qui a été profilé alors qu'il était passager puis c'est moi qui conduisais. Puis lui, il ne voulait pas rencontrer les policiers. Donc, je n'ai pas pu aller plus loin avec ma plainte, parce que justement on n'a pas fait le processus de conciliation.

1895

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Donc, votre question aussi c'est de savoir si on peut ne pas l'accepter, si on peut la refuser?

1900

Mme DAPHNEY LARAQUE :

Bien, moi ma question c'est est-ce qu'on peut enlever ce prérequis-là tout simplement. Parce que dans tel genre de processus de plainte qu'on fait, que ça soit contre un vol, un viol ou peu importe, où est-ce qu'on est obligé d'abord de s'entendre avec la personne qui nous a agressé avant de porter plainte.

1905

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Parfait. Merci, Madame Laraque.

1910

M. BALARAMA HOLNESS :

Est-ce que je peux faire une précision?

1915

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Non, Monsieur Balarama Holness. Vous n'êtes pas interrogé.

1920

M. BALARAMA HOLNESS :

Vous êtes tous témoins.

1925

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Mais vous n'êtes pas interrogé, Monsieur Holness.

1930

M. BALARAMA HOLNESS :

Je suis un requérant qui demande de parler tout simplement.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1935

Monsieur Holness, je vais vous expliquer quelque chose. Le droit de requérant n'est pas un droit de parole absolu. Vous avez le droit de vous inscrire et poser des questions, et s'il y a des questions qui vous sont adressées, nous allons les relayer jusqu'à vous. Tout à l'heure, je me suis fait prendre, je pensais que vous vouliez commenter et finalement, vous avez posé une question. Vous n'êtes pas là pour poser des questions, vous avez la responsabilité de vous plier aux procédures de l'Office.

1940

M. BALARAMA HOLNESS :

1945 Et s'il y a des informations manquantes dont je peux mentionner, pour faire des clarifications. On a demandé...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1950 Je suis...

M. BALARAMA HOLNESS :

1955 Est-ce que je peux avoir 30 secondes. Sacha Wilky a demandé une question très spécifique, il y a 600...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur Holness, Monsieur Holness...

1960 **M. BALARAMA HOLNESS :**

Est-ce que je peux parler pendant 30 secondes.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1965 Non. Vous ne pouvez pas parler pendant 30 secondes.

M. BALARAMA HOLNESS :

1970 Pourquoi?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1975 Parce que ce ne sont pas les procédures de l'Office. On est à une soirée d'information.
C'est la présidence qui décide.

M. BALARAMA HOLNESS :

1980 La présidence décide.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1985 C'est la présidence, la coprésidence dans ce cas-ci qui décide à qui la question est adressée et qui doit y répondre.

M. BALARAMA HOLNESS :

Allez-y la présidence.

1990 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Alors, Ismael Seck, s'il vous plaît. C'est la soirée des citoyens.

M. BALARAMA HOLNESS :

1995 Et de la présidence.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2000 En effet. Pour les procédures.

M. ISMAEL SECK :

2005 Bonsoir tout le monde, j'espère que vous allez bien. Je souhaite adresser ma question à la Ville de Montréal, au SPVM et aussi aux requérants. Voici ma question.

M. BALARAMA HOLNESS :

2010 Merci.

M. ISMAEL SECK :

2015 Le processus de poursuite en déontologie policière est extrêmement long et semble décourager de nombreux citoyens et citoyennes de porter plainte et aussi de persister dans le processus qui peut engendrer de longs délais et des coûts financiers ainsi que psychologiques. Ce processus mène aussi rarement à des sanctions envers les policiers et les policières. Bref, ma question.

2020 Quelle action concrète la Ville de Montréal et le SPVM ont-elles entrepris ces dernières années pour démocratiser le processus de plainte en déontologie policière afin de le rendre plus accessible et surtout pour qu'il y ait une véritable imputabilité concernant les dérapages de certains policiers et policières. Bref, qu'il y ait des sanctions à la hauteur du préjudice causé.

2025 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Alors la question s'adresse d'abord à la Ville de Montréal.

2030

Mme JOHANNE DEROME :

2035 Je vais juste mentionner ce qu'on avait dit c'est que la Commission en déontologie policière du Québec est indépendante de la Ville de Montréal et donc du SPVM. Ensuite, j'inviterais madame Cournoyer à commenter, à répondre à votre question, pour comment ça se passe la réception des plaintes et le traitement des plaintes au SPVM.

Mme CAROLINE COURNOYER :

2040 Concernant la déontologie, effectivement c'est un organisme indépendant. Donc, nous-mêmes on aimerait avoir les données. On souhaite comme organisation recevoir le nombre de policiers, de personnes qui sont dans le fond intimés, soit la déontologie, soit la CDPDJ. Puis on est en lien avec ces organismes- là pour être informé pour recevoir les
2045 chiffres. Mais effectivement, ce ne sont pas des données que l'on reçoit automatiquement et on travaille pour que ça soit fait. Mais vu qu'ils sont indépendants, ils n'ont pas l'obligation de nous informer de façon systématique sur les policiers qui sont dans leur dossier. Donc, il n'y a pas nécessairement de communication formelle puisque c'est un organisme indépendant.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2050 Merci. Alors, la question s'adresse aux requérants qui vont parler au nom de la déontologie policière.

M. BALARAMA HOLNESS :

2055 On va parler spécifiquement. Le SPVM a 600 minorités visibles donc, pour répondre à la question de Sacha, il y a un bassin. C'est qu'il n'y a pas de volonté. De plus, la situation de Fredy Villanueva a coûté à la Ville des millions et des millions de dollars. Dans le cas de
2060 Augustus versus Gosset, la Ville est allée jusqu'au bout. En ce moment, there's a class action lawsuit against the City of Montréal. Ils vont mettre des milliers et des milliers de dollars.

Ça, c'est la réponse pour les deux questions précédentes. Je n'ai plus d'autres commentaires.

2065 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Monsieur, vous avez une autre question?

2070 **M. ISMAEL SECK :**

Oui. J'ai une autre question, merci. En fait, je me posais la question, quand il y a une bavure policière qui engendre un préjudice psychologique, physique ou moral envers un citoyen ou une citoyenne. Comment est-ce que le SPVM décide de la sanction envers un agent ou une agente qui a commis une faute. Quel est le processus prévu ainsi que ses différentes étapes, s'il y en a un.

2075 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

2080 Madame Derome, j'imagine, vous allez aux relations de travail et que vous allez demander à madame Lapointe de...

Mme JOHANNE DEROME :

2085 Tout à fait.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2090 Madame Lapointe.

Mme NADIA BASTIEN :

2095 Il y a aussi madame Marie-Claude Fradette qui est dans la salle et qui est responsable de la dotation au niveau du SPVM qui aurait peut-être des réponses à cette question-là.

Mme MARIE-CLAUDE FRADETTE :

2100 Par rapport à la question du bassin ou par rapport à la question...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Le préjudice.

2105 **Mme JOHANNE DEROME :**

Dans le fond, ça serait plus le SPVM. Donc, madame Cournoyer qui pourrait répondre.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2110 Madame Cournoyer.

Mme CAROLINE COURNOYER :

2115 Donc, par rapport au préjudice qui est causé. De la façon que ça fonctionne, c'est que le policier premièrement soit reconnu. Ça dépend de la façon qu'il est reconnu. Est-ce qu'il est reconnu par la CDPDJ, est-ce qu'il est reconnu par le Tribunal des droits de la personne, par la déontologie policière. Donc, il y a différentes instances que le citoyen peut porter plainte comme le commissaire l'a dit, de façon simultanée ou non. Et il y a aussi à l'interne, il y a toujours une possibilité de porter plainte à l'interne sur un policier. Donc, naturellement la
2120 sanction, lorsque c'est une tierce partie, lorsque c'est un organisme indépendant, la sanction

est donnée par l'organisme indépendant. Ce qui inclut aussi quelques fois une réparation monétaire ou non, un suivi donc qui inclut certaines recommandations de l'organisme tierce partie.

2125

Par la suite, souvent lorsqu'un policier est impliqué dans un évènement où il y a eu une plainte dans une tierce partie, il se doit aussi de faire face à l'interne. Donc, comme par exemple un comité de discipline. Naturellement, c'est du cas par cas, dépendamment du tribunal. Mais il y a aussi un comité à l'interne, de discipline qui voit ce qui peut être mis en place comme sanction, qui peut aussi recommander. C'est parce que ce qui est important aussi de savoir, c'est que c'est bien de donner une sanction, mais on veut que le comportement change. On a aussi une équipe en place qui peut suivre le policier suite à leur sanction, dans certains cas. Cette équipe-là est relativement récente.

2130

2135

Mais si le comportement, qu'il y a un comportement à risque donc, c'est important pour nous comme organisation que ce comportement-là ne soit pas reproduit, et comment on fait pour qu'il ne soit pas reproduit. Et bien, c'est d'impliquer l'ensemble des personnes qui peuvent graviter autour du policier, donc son superviseur immédiat, le commandant du poste de quartier ou le commandant de la section. Et par la suite, il faut aussi avoir une lunette corporative et de savoir si effectivement ce policier-là a un comportement récurrent, comment qu'on peut mettre fin à ce comportement-là.

2140

Donc, je ne sais pas si ça répond à la question.

2145

M. ISMAEL SECK :

Enfin, ma question c'était...

2150

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2155 Je vais juste vous informer qu'il est 9 h 25, qu'il reste cinq minutes pour ceux qui veulent encore aller poser des questions, pour aller s'inscrire. Dans cinq minutes le registre sera fermé.

M. ISMAEL SECK :

2160 En fait, très rapidement, ma question c'était de savoir, est-ce que le processus est vraiment du cas par cas où il y a vraiment une sorte d'échelle, d'étape.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2165 Des normes.

M. ISMAEL SECK :

2170 Des normes, exactement, pour régler un cas de bavure policière.

Mme CAROLINE COURNOYER :

2175 Pourriez-vous préciser votre question. Lorsque vous parlez d'étape, qu'est-ce que vous voulez dire?

M. ISMAEL SECK :

2180 Par exemple, admettons, moi je suis enseignant. Quand un enseignant reçoit une plainte par exemple, il y a un certain nombre d'étapes par lequel il doit traverser pour répondre. Premièrement, on le convoque dans un comité. Il doit répondre de la plainte. Il va

rencontrer certaines personnes, et cetera. Quelles sont ces étapes-là s'il y en a ou si c'est vraiment une sorte de système cas par cas, en fait.

Mme CAROLINE COURNOYER :

2185

C'est ça. En fait, premièrement, c'est la supervision. On ne dira jamais assez, la supervision qui est faite au quotidien par le superviseur d'une équipe. Aussi, le comportement éthique du sergent face à son équipe de travail. Souvent on dit, c'est le modèle qu'on a du superviseur qui agit sur l'équipe aussi, positivement. Donc, ça, on est sensible à ça et oui, on met en place une structure pour pouvoir donner les outils au superviseur pour agir sur le comportement.

2190

Donc, la première étape c'est la supervision qui est immédiate par le superviseur de l'équipe. Ensuite, s'il y a un comportement qui est récurant, bien là, à ce moment-là le sergent, le chef de section peuvent aller chercher de l'aide, auprès des ressources humaines, auprès d'équipes spécialisées qui viennent agir sur le comportement qui est à risque. Et aussi, naturellement, il peut y avoir une sanction. Il peut y avoir en bout de ligne, on peut rencontrer le policier, faire une note à son dossier. On peut ensuite le noter dans son évaluation. Donc, il ne faut pas seulement avoir une discussion verbale, mais il faut que ça soit noté à son dossier, puis en bout de ligne, il faut qu'il y ait une mémoire de ce comportement-là pour pouvoir agir sur le policier, puis donner une sanction s'il y a lieu à un moment donné dans les événements.

2195

2200

M. ISMAEL SECK :

2205

Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui, rapidement Habib.

2210

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2215 Madame Cournoyer, une question de clarification. Par rapport au comité de déontologie, est-ce qu'il est composé de policiers, policières seulement où il est diversifié. Est-ce qu'il y a des avocats là-dedans Est-ce qu'il y a des citoyens?

Mme CAROLINE COURNOYER :

2220 La déontologie, je ne pourrais pas vous mentionner. Il faudrait que ça soit une question qui soit posée par écrit.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2225 Nous allons le faire. Merci. Donc, le registre est fermé à partir de maintenant, et nous avons une bonne vingtaine de questions devant nous. Alors, je vais demander à tout le monde leur collaboration, des questions brèves, des réponses directes et il y aura un certain nombre de citoyens et de citoyennes qui devront laisser leurs questions pour qu'on puisse les acheminer aux personnes qui peuvent y répondre.

2230 Je vais demander madame Sabine Delva, s'il vous plaît. Bonsoir.

Mme SABINE DELVA :

2235 Bonsoir. Bonsoir, Madame les coprésidentes. Je vais plutôt aller vers l'essence et la formation, l'éducation. Et la question sera pour la CDPDJ. J'aurais une question qui concerne aussi, qui pourrait être complétée par le SPVM.

Donc, je voudrais savoir, je comprends que l'éducation c'est de juridiction provinciale et que c'est le ministère de l'Éducation qui encadre l'enseignement. Et que ce n'est pas de

2240 juridiction municipale. Mais j'aimerais savoir quelle a été l'ouverture du ministère sur les recommandations que vous avez formulées dans le rapport qui est le suivant.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2245 Quel rapport?

Mme SABINE DELVA :

2250 Le rapport que la CDPDJ a recommandé, les 93 recommandations.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

D'accord.

2255 **Mme SABINE DELVA :**

2260 « Que chaque secteur visé, le ministère de l'Éducation du Loisir et des Sports en collaboration avec les facultés universitaires concernées s'assurent que les programmes comportent une formation antiraciste et interculturelle et veillent que les étudiants acquièrent une compétence interculturelle au terme de leurs études. »

Et pour compléter, je voudrais, je comprends qu'on parle d'université, mais j'aimerais savoir quelle est la portion théorique en heure qui est attribuée sur le thème du profilage dans la technique policière?

2265

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Portion en heure pour le profilage, d'accord. Alors, nous allons d'abord demander à maître Pedneault.

2270 **Me EVELYNE PEDNEAULT :**

Je vais débiter, puis ensuite ma collègue pourra compléter. Mais je ne pourrai pas vous répondre de manière précise, parce qu'on est en train de compiler l'analyse des bilans, mais ce que je peux vous dire, c'est que suite à la publication de ce rapport-là, on a fait des démarches auprès des ministères de façon à ce qu'ils prennent réellement connaissance des recommandations et qu'il y ait des plans d'action ou des mesures qui soient prises pour les mettre en oeuvre.

2275
2280 Dans le cadre du rapport, la commission s'était engagée à faire un premier bilan un an après la publication du rapport. Lorsqu'on a fait ce rapport-là en 2012, cette recommandation-là n'avait pas encore été mise en oeuvre, en tout cas, de manière systématique. Je pense qu'il y a des programmes dans lesquels il y a certains cours ou enseignements qui ont été ajoutés, mais je sais aussi qu'on a réitéré cette recommandation-là à plusieurs reprises depuis. Et on pourra compléter l'analyse de la réponse du ministère par rapport au bilan qu'on est en train de faire.

2285
Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Concernant le SPVM, madame Derome, voulez-vous appeler, madame Cournoyer.

2290
Mme JOHANNE DEROME :

Madame Cournoyer.

2295
Mme CAROLINE COURNOYER :

On n'a pas exactement les chiffres par rapport aux nombres d'heures données. Par contre, ce qu'on sait c'est qu'on tente d'influencer positivement afin d'augmenter ces heures-là. Parce que c'est sûr qu'on n'a pas nécessairement le pouvoir de choisir un cours puis de

2300 dire aux techniques policières comme corps de police municipale, on ne peut pas, à travers tous les cégeps du Québec influencer, c'est-à-dire demander d'avoir un cours supplémentaire, de modifier le cursus en technique policière. Par contre, ce qu'on tente c'est d'influencer.

2305 Comme cette année notre équipe qui travaille le profilage a été dans les trois cégeps Maisonneuve, Ahuntsic, Ellis et Sherbrooke, donc dans la grande région métropolitaine et on a été parlé pendant trois heures des enjeux relativement au profilage racial et social. Il y a aussi par rapport au profilage social des cours qui sont donnés spécifiquement par rapport, par exemple aux gens qui vivent une situation d'itinérance, par rapport aux gens qui sont sur le marché des services sexuels. Donc, je sais que ça, ça existe et ceux aussi qui ont des enjeux
2310 de santé mentale. Par contre, on essaie de pouvoir s'impliquer, pour pouvoir aller voir les techniques policières et en parler. Mais ça relève effectivement du ministère de l'Éducation.

Mme SABINE DELVA :

2315 J'aurais de quoi compléter.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui. Vous vous adressez à nous.

2320

Mme SABINE DELVA :

Oui, s'il vous plaît. Je crois que le SPVM peut influencer ceci. Je comprends que c'est deux paliers complètement différents, est-ce qu'il y a une ouverture qui pourrait donner des
2325 feedback, voir à une amélioration des cours théoriques qui peuvent sensibiliser et apprendre plus par rapport au profilage sur le terrain, bien profilage pas le profilage sur le terrain, mais éviter le profilage sur le terrain et juste avoir... Je ne sais pas qui pourrait être l'intermédiaire, mais avoir une ouverture, avoir cette action qui pourrait être faite.

2330 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Est-ce que je comprends votre question. Vous voulez savoir si c'est possible que le SPVM utilise leur levier d'influence pour avoir une rétroaction, un feedback de la part de?

2335 **Mme SABINE DELVA :**

Plutôt qu'ils offrent leur feedback au ministère pour qu'ils puissent avoir une amélioration sur la portion théorique.

2340 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

O.K. Oui, allez-y, Madame Derome. C'était votre deuxième question, Madame Delva.

Mme JOHANNE DEROME :

2345

En autant qu'on comprend ce qui est à faire puis avoir le feedback dans le fond des policiers au ministère de l'Éducation. On a le bureau des relations gouvernementales à la Ville de Montréal qui, dans le fond, prépare ces plaidoyers-là au niveau du gouvernement du Québec. Donc, ils nous accompagnent, ils peuvent accompagner le SPVM dans cet exercice-là. Ça fait que très certainement, ça pourrait être fait par ce bureau-là, via ce bureau-là.

2350

Et quand on a une chance, dans le fond quand il y a des commissions ou des consultations publiques par le gouvernement du Québec, la Ville, souvent la mairesse elle-même va aller s'exprimer à ces commissions-là ou à ces consultations-là du gouvernement du Québec. Ça fait que c'est des éléments qu'elle peut faire valoir à ce moment-là, définitivement.

2355

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Est-ce que c'est quelque chose que votre service peut acheminer comme demande?

2360 **Mme JOHANNE DEROME :**

En fait, on le ferait en collaboration avec le SPVM, définitivement. Madame Cournoyer à quelque chose à ajouter.

2365 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Oui, Madame Cournoyer.

2370 **Mme CAROLINE COURNOYER :**

Oui. J'aimerais ajouter qu'on siège sur un comité avec le ministère de la Sécurité publique spécifiquement sur le profilage et ce comité-là est très actif. Donc, on se rencontre environ une fois par mois, une fois par deux mois et on les sensibilise sur les réalités en milieu urbain qui quelquefois sont différentes des réalités dans les régions du Québec.

2375

Donc, sachez que pour nous c'est très important. On est présent à ce comité-là et on continue dans le fond de présenter les enjeux.

2380 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2385 J'appelle monsieur Gabriel Bazin, s'il vous plaît.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci, Madame Delva.

2390 **M. GABRIEL BAZIN :**

Bonsoir.

2395 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Bonsoir, Monsieur Bazin.

M. GABRIEL BAZIN :

2400 Gabriel Bazin, Ligue des noirs du Québec. J'aimerais savoir si vous avez un plan B, un plan B pour contrer le comportement des policiers qui voient en chaque noir, chaque jeune noir un sujet à investiguer. Si vous avez un plan B pour empêcher que ce préjugé de la police qui voit chaque noir dans une BMW comme un criminel potentiel, ou une Mercedes. Est-ce qu'il y a un moyen d'arrêter ça?

2405

Il y a un jeune policier d'origine haïtienne propriétaire d'une Mercedes qui s'est fait suivre à six fois par ses confrères policiers. La septième fois, il avait commis le crime d'entrer dans un restaurant huppé et il était encadré par sept policiers. Il s'est identifié comme policier.

2410

Et plus récemment, il y a un avocat de la communauté qui à deux fois, les policiers l'ont abordé, on parle de quatre policiers qui l'ont abordé pour lui demander de s'identifier. Et plus récemment, nous étions sur la rue Sherbrooke et Saint-Laurent quand cet avocat là, a une formation technique policière, il a vu qu'il était suivi. Les policiers, au lieu de tourner à droite, ont continué, ils l'ont suivi et ils lui ont demandé : « Qu'est-ce que vous faites dans la vie? »

2415

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur Bazin...

2420 **M. GABRIEL BAZIN :**

Ça a été la première question.

2425 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Vous parlez de plan B.

M. GABRIEL BAZIN :

2430 Oui, c'est ça.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

De quel plan A parlez-vous? Le plan A c'est celui...

2435

M. GABRIEL BAZIN :

2440 C'est une bonne question. Madame la commissaire est très intelligente, et sa mère lui avait dit ça. Oui. Le plan A ce sont les quatre policiers qu'on voit ici, plein de gentillesse, ce qui m'a toujours impressionné, ce sont les efforts de la Ville pour mettre fin à cette situation. Et vous savez, il y a un avocat décédé qui me parlait du terrain d'une jeune avocate de la communauté noire qui allait éteindre les feux du profilage racial. Mais finalement, c'est la première juge au Québec qui a eu à prononcer un jugement, à acquitter un individu parce qu'il était accusé de profilage racial. Malgré cela, la situation perdure.

2445

Est-ce qu'il y a un plan B.

2450 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

En fait, le plan B, vous voulez dire, si je comprends bien, les choses ont assez duré, qu'est-ce qu'on doit attendre de la consultation?

2455 **M. GABRIEL BAZIN :**

C'est exact.

2460 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

On attend que, je vais utiliser les termes de la présidente de l'OCPM, madame Dominique Ollivier, on attend que l'intelligence collective s'attelle et l'intelligence collective c'est la vôtre, c'est la mienne, c'est celle de chacun dans la salle, qu'on se mette ensemble pour se dire, pour identifier, pour proposer et pour assurer qu'il y ait un suivi à ces questions, je veux dire à cette situation. C'est ça le plan A et je pense qu'on devrait pas arriver au plan B si on s'y met tous ensemble.

2465 **M. GABRIEL BAZIN :**

2470 Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2475 Merci, Monsieur Bazin. Je vais demander à madame Layla Belmahi, s'il vous plaît.
Bonsoir.

2480 **Mme LAYLA BELMAHI :**

2485 Bonsoir. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer d'être très brève. Donc, de ce qu'on a vu ce soir les nombreuses recherches le montrent. Je vous invite d'ailleurs à lire le rapport Montréal sans profilage, les vidéos, les photos dans les médias sociaux. C'est souvent malheureusement des agents du SPVM ou des agents de la STM qu'on voit à l'oeuvre dans des cas de profilage et de brutalité.

2490 Et donc, dans la présentation de la Ville de Montréal, à la diapositive numéro 16, on encourage donc les citoyens à se tourner, entre autres vers le SPVM et la STM pour dénoncer des comportements de profilage.

2495 Donc, de la même manière que ça paraît contre-intuitif de se tourner vers son agresseur quand on vit une agression, ne trouvez-vous pas ça quand même paradoxal d'encourager les citoyens à se tourner vers les institutions mêmes qui perpétuent des violences envers les citoyens. Et donc, dans cette optique aussi quelles alternatives proposez-vous?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2500 Alors, Madame Derome, on va demander au SPVM ou vous voulez d'abord répondre?

Mme JOHANNE DEROME :

2505 Bien, je peux quand même dire que ces plaintes-là sont traitées avec sérieux, que ça soit la Ville ou le SPVM puis à la STM. Et que dans le fond, vous ne vous plaignez pas directement à votre agresseur nécessairement. Et vous pouvez aussi vous faire accompagner par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour ces recours-là. Et la Commission de la déontologie policière est complètement indépendante aussi du SPVM comme tel.

2510 Peut-être le SPVM pourrait compléter cette réponse-là. Mais je pense que vous devez continuer à faire ces plaintes-là, ça doit continuer à être suivi et monitoré et mesuré et évalué, c'est bien sûr.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2515 Et si vous voulez à l'intérieur d'activités contributives citoyennes réfléchir à des alternatives, ça pourrait être absolument intéressant de les soumettre à la consultation.

Mme LAYLA BELMAHI :

2520 Absolument. C'est prévu.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2525 Merci. Avez-vous une deuxième question? Vous n'êtes pas obligée.

Mme LAYLA BELMAHI :

 Oui, oui. Je le sais.

2530 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

 Il y a plein de personnes qui attendent.

2535 **Mme LAYLA BELMAHI :**

 C'est juste qu'on parle d'un bris de confiance et d'un problème de perception. Et donc, je ne sens pas que j'ai tout à fait la réponse à laquelle on s'attend. Je ne sais pas si quelqu'un pourrait développer. Je voudrais juste une réponse à cette question-là.

2540 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Je pense qu'on a posé cette question à plusieurs reprises ce soir. Et que les personnes habilitées à y répondre ont tenté de le faire. Merci.

2545 **Mme LAYLA BELMAHI :**

Merci.

2550 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Monsieur Joël Nawej.

M. JOËL NAWAJ :

2555 Bonsoir. Merci encore une fois. Alors, je ferai ça bref. Vous allez m'aimer aujourd'hui, Madame Alcindor, je vais faire short and sweet.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2560 J'espère que vous n'attendez pas une déclaration d'amour de la présidente.

M. JOËL NAWAJ :

2565 Ah, je l'ai déjà eu, je l'ai déjà eu, ça. Alors, tout d'abord en terme de préambule, un Autochtone, un Arabe, un Latino et noir sont dans une auto. Qui conduit? La police. Alors, juste pour vous dire que dans l'imaginaire populaire, ça, c'est les jokes qui passaient au secondaire. Alors, dans l'imaginaire populaire c'est ce qui sévissait à Côte-des-Neiges, que ce soit à Saint-Michel ou quoi que ce soit. Alors, ça fait partie des us et coutumes.

2570 Ma question étant, quel recours offre, que ce soit... et puis j'aimerais entendre les trois
parties si possible, quel recours devrait ou offre déjà, que ce soit la Ville ou le SPVM en terme
de soutien aux familles dites racisées ou racialisées ayant eu des membres qui ont perdu leur
vie sous les balles d'agents, dit de la paix. Alors, j'insiste sur le « dit de la paix ». Et puis sont-
ils laissés à eux-mêmes, ces familles sont-elles laissées à elles-mêmes éprouvées et avec
2575 une facture funéraire. Ou est-ce qu'il y a un fonds qui peut venir en aide par rapport à tout ça,
surviving SPVM.

Mme JOHANNE DEROME :

2580 Je ne crois pas que ce fonds existe jusqu'ici. Je ne sais pas, madame Cournoyer si
vous voulez ajouter quelque chose à ça

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2585 Écoutez, si moi je peux ajouter qu'il y a la Loi sur les victimes d'acte criminel aussi. Il y
a des fonds là-dessus et que le criminel en question soit un policier ou un agent de la STM ou
n'importe qui, il n'y a pas de différence là-dessus. Et je vous dirais qu'il y a beaucoup de gens
qui s'adressent aux associations de victimes d'acte criminel qui sont insatisfaites, parce qu'il
n'y a rien qui remplace la perte d'un être cher. Et je ne veux pas la banaliser, mais votre
2590 question étant d'un soutien je dirais possible. En fait, je pense qu'il y a déjà eu des réponses,
même à l'accompagnement des fonds, d'accompagnement possible et ainsi de suite, ça
n'existe pas. C'est ce que j'ai entendu. Mais par contre, j'ai entendu une ouverture quant à une
éventuelle collaboration avec des organismes communautaires qui pourraient en faire une
mission.

2595 Est-ce que j'avais bien compris?

2600 **Mme JOHANNE DEROME :**

Tout à fait. Puis il y a la CAVAC à Montréal qui s'occupe quand même des personnes victimes de violence puis on pourrait regarder avec eux. On est en train de faire une entente sur un autre domaine avec eux. Donc, il faudrait voir ça.

2605

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

La deuxième question.

2610 **M. JOËL NAWEJ :**

La deuxième question, sachant que le SPVM a été fondé en 1843 et puis que c'est uniquement 175 ans plus tard, soit en 2018 qu'on a le tout premier plan d'action pour prévenir le profilage racial. Alors, ce n'est pas quelque chose de nouveau 175 plus tard, cette situation existait déjà, il y avait déjà une population dite racisée ou autochtone aussi. Est-ce normal que ça ait pris autant de temps soit 175 ans, et puis quel a été le facteur déclencheur qui a mené à ce dit plan d'action. Est-ce l'avènement des réseaux sociaux?

2615

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2620

Qu'est-ce qui a mené à cette, je veux dire à la construction du plan d'action.

M. JOËL NAWEJ :

2625

Parce que ça aurait pu être en 2015, ça aurait pu être en 2012.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui, oui. J'ai bien compris, on ne va prendre toutes les années. Mais pourquoi si tard?

2630 **Mme JOHANNE DEROME :**

Bien, il y a quand même eu une consultation citoyenne, on en a parlé tantôt, par deux commissions permanentes de la Ville sur le profilage racial et social. Je vous dirais qu'écouter les gens, ça a amené une prise de conscience importante au niveau de la Ville et même au niveau du SPVM. Et on a reconnu la problématique aussi. Donc, elle n'est pas tolérée.

Madame Cournoyer.

2640 **Mme CAROLINE COURNOYER :**

En fait, j'aimerais préciser que ce n'est pas le premier plan. Il y a eu un plan profilage 2012-2014 donc, qui avait été développé par l'équipe en place dont monsieur Fady Dagher, à l'époque. Avant il y avait la politique du citoyen. On avait aussi même fait, à l'époque, dans les années 2010 des vidéos sur la diversité culturelle à Montréal, sur l'importance de traiter de façon éthique l'ensemble des citoyens de Montréal.

Par contre, lorsqu'on regarde depuis 175 ans effectivement, c'est relativement récent dans les 20 dernières années. Par contre, ce n'est pas parce que c'est récent que pour nous ce n'est pas important. Donc, je crois que présentement c'est devenu essentiel, c'est devenu une priorité et dans les dernières années on met énormément d'effort à essayer de travailler ensemble pour faire changer les choses.

2650 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

2655 Merci.

M. JOËL NAWAJ :

Merci. Et puis quelqu'un a oublié son petit cahier à l'avant. Alors, objet perdu.

2660 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Merci. Madame Kayla Sahearso ou Sahearso.

2665 **Mme KAYLA SAHEARSO :**

Sahearso.

2670 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Ça fait deux fois que je massacre votre nom en plus. Je suis désolée.

Mme KAYLA SAHEARSO :

2675 Hi. This question is for Balarama and Tiffany and the rest of the panel. If the City of Montréal is serious about changing this reality, then the City of Montréal has a responsibility to create relationships between different levels of government within jurisdictions that are not assigned to them for example, health care, education, especially university institutions. We have five or six major institutions here in Montréal.

2680 And the Court systems where youth, young adults go in to and grow out of and experience racial profiling and discrimination. These institutions also define what the City of Montréal is. Do you think that this is the city's responsibility to extend the voice of these issues to the places where it has not been able to reach? If yes, does the city bridge to other levels of government, does Montréal plan to intervene or does Montréal plan to create these pathways
2685 where they do not exist or haven't been allowed to exist yet.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Question complexe, merci beaucoup. Monsieur Balarama Holness.

2690 **M. BALARAMA HOLNESS :**

Merci. That's a great question. It's important to know that the Canadian constitution understands the City of Montréal as a corporation. We are a product of the province. And that limits the power of Montréal. However, through Bill 121, we can accentuate our power and actually le BINAM is a result of some of those accentuated powers in regards to immigration.

2695
2700 So it's gonna be a judicial challenge to allow the corporation which is the City of Montréal to have increase powers, to connect them with the Ministry of Education and other, to really understand ourselves as a city state. And I think that throughout the world, we're seeing that many urban areas through urbanization, cities are getting more and more power and I think that Montréal could advance in that direction and not be influenced by, currently which is a right wing conservative party that is very different from what we live in Montréal.

2705 So more powers to the City and that is something that constitutionally and legally we're gonna have to work on.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2710 Madame Derome ou madame Bastien sur le pouvoir.

Mme JOHANNE DEROME :

2715 En fait, je peux commencer puis elle me complètera au besoin. Dans le fond, la Ville de Montréal a été chercher le statut de métropole et a été chercher des pouvoirs habilitants, en matière d'habitation. J'ai mes collègues d'habitation qui sont là, qui pourra en parler au besoin.

En matière d'intégration des nouveaux arrivants, effectivement, vous avez tout à fait raison. Puis là, j'espère j'en n'oublierai pas. Donc, en itinérance aussi on a créé un bureau de

2720 gouvernance stratégique. Dans le fond il y a eu une rencontre pas plus tard que la semaine
passée avec la mairesse et la ministre de la Santé, madame Danielle McCann.

2725 Donc, on fait valoir nos points directement au niveau administratif et au niveau
politique aussi. Donc, ce sont des choses qui peuvent se faire effectivement, d'aller chercher
davantage de pouvoir. Ça se fait déjà à la Ville dans les dernières années.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2730 Le sous-texte de la question de madame c'est beaucoup autour du profilage racial et
social. Est-ce que dans le système de santé à travers l'université c'est vraiment la thématique
de ce soir et elle veut savoir aussi si la Ville... Alors, je voulais juste m'assurer que si vous
acheminez une information ailleurs que, en haut lieu comme on dit en blague, que ça soit
balisé autour de cette thématique-là.

Mme JOHANNE DEROME :

2735 Cette thématique-là, tout à fait. Puis juste dire qu'on est en lien avec le système de la
santé au niveau régional aussi. On travaille main dans la main avec les différents CIUSSS,
mais surtout le CIUSSS de Montréal, Centre-Sud. Et on travaille aussi avec le ministère de la
Santé. Mais je comprends que la problématique c'est d'acheminer cette problématique-là, puis
2740 de regarder à des solutions communes dans l'écosystème. On est prêt à faire ça.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui?

2745

Mme KAYLA SAHEARSO :

Is it just possible to clarify in English? Thank you.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2750

I can do that but maybe Judy, could you...

Mme KAYLA SAHEARSO :

2755

Je suis désolée, hein, I'm really sorry.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2760

It's alright.

Mme KAYLA SAHEARSO :

Juste clarifier pour mieux comprendre.

2765

Mme JUDY GOLD :

I would've taken notes have I known. But essentially the response was that it's already being done both on the political level and on the civil service level through various comities and institutions, et cetera, et cetera. But for details, I can get it back to you in writing if you'd like because I'd have to have madam repeat.

2770

Mme KAYLA SAHEARSO :

How can I reflect this back to institutions that... like for me, I represent a lot of the youth in the university institutions, how can I represent this work that's being done so they can see that things are changing, how can I take this back, how do I know that this is happening, where can I see it, and what can I do to participate?

2775

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2780

It is a good question.

Mme JOHANNE DEROME :

2785

En fait, il y a deux façons de participer ou de rencontrer puis de nous le transmettre.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2790

Could you answer in English?

Mme JOHANNE DEROME :

It would be hard.

2795

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Vous devez le faire phrase par phrase puis je vais essayer de traduire le plus fidèlement possible. Phrase par phrase, je vais le traduire.

2800

Mme JOHANNE DEROME :

Bien, ou Patrice pourrait peut-être répondre, Patrice Allard au niveau... Est-ce que t'as bien compris la question?

2805

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

On ne peut pas parler entre nous comme ça, on est en Webdiffusion, c'est très important d'avoir un micro. Alors, la question de madame Sahearso c'est, est-ce qu'il y a une

2810 façon qu'elle puisse rapporter à la communauté étudiante dont elle fait partie, les efforts de la Ville pour créer ces liens, ces ponts autour de la dénonciation du profilage racial et social.

Could you explain it in English?

Mme NADIA BASTIEN :

2815

Non. Je regarde madame Gold avec beaucoup d'espoir, mais je vais y aller tranquillement pour la traduction.

2820 La réponse sera peut-être incomplète, mais tout à l'heure madame Derome faisait référence au pouvoir de représentation qu'a la Ville de déposer des mémoires lorsqu'il y a des consultations faites par le gouvernement du Québec.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2825 It may be an incomplete answer, but the City of Montréal makes representations in diverse issues to the Government of Québec.

Mme NADIA BASTIEN :

2830 Et l'ensemble de ces mémoires-là sont publics. Donc, ça peut être des documents intéressants pour ramener aux étudiants, pour faire valoir que les préoccupations qui peuvent les toucher sont prises en compte dans ces mémoires.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2835

And the representations or the memoires that the city does are public and are available, si je comprends bien.

Mme NADIA BASTIEN :

2840

Absolument.

Mme KAYLA SAHEARSO :

2845

Where?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2850

Où?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Sur les Web sites.

2855

Mme JUDY GOLD, commissaire

Sur le site Web de?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2860

Des différents endroits.

Mme JOHANNE DEROME :

2865

And you can ask for them.

Mme JUDY GOLD :

2870 Vous pouvez leur demander...

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

2875 In English.

Mme. JUDY GOLD, commissaire :

You understood.

2880 **Mme KAYLA SAHEARSO :**

Merci, thank you.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2885
Merci beaucoup.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2890 Avant d'appeler monsieur Robin Edgar, je dois vous dire qu'on aurait voulu profiter au niveau de la commission de la présence de l'ombudsman, des gens qui sont de l'Office municipal d'habitation pour poser un certain nombre de questions qui ont été évoquées, le profilage, non seulement dans les services de police, mais à l'intérieur des institutions.

2895 Et ce que nous allons faire, nous allons acheminer ces questions qui seront donc publiées sur le site Web de l'OCPM avec sûrement les réponses, parce que la dimension du profilage racial et social, même si elle est très criante au niveau du service de police, elle

2900 demeure aussi à l'intérieur, elle a été évoquée à l'intérieur d'autres institutions montréalaises et je pense qu'il est important de savoir s'il y a des plaintes qui ont été faites dans ce sens comment ça se manifeste. Nous allons cheminer ce genre de question. Parce que nous ne voulons pas empiéter sur le temps, sur votre temps.

Alors, monsieur Robin Edgar, s'il vous plaît.

2905 **M. ROBIN EDGAR :**

2910 Bonsoir tout le monde. Avant de poser ma question, je vais juste expliquer un petit peu concernant la conciliation de la déontologie. C'est là pour faire tout disparaître. C'est totalement confidentiel qu'est-ce qui se passe dans les conciliations. Alors, s'il y a une conciliation on ne sait pas qu'est-ce qui s'est passé. C'est secret. Et en plus de ça, si je suis bien informé par Alexander Popovick, si la conciliation est acceptée, tout disparaît. C'est comme vous n'avez même pas fait une plainte quant au policier en question. Alors, c'est comme faire disparaître tout, si possible.

2915 Alors, ma recommandation c'est de ne pas finir avec la conciliation, mais d'aller plus loin.

2920 My question is a little different. I want to talk about a form of social profiling that I have not heard spoken about. And I think it's because it's not even considered to be a form of social profiling. We normally think of social profiling in terms of the poor and the homeless and the lower segments of society being profiled.

2925 I would like to talk about high profile individuals such as politicians, clergy man, rich people being profiled in a very favorable way by the police. They get special treatment; they can bring criminal charges against people that the normal citizen would never be able to bring against someone. They can have small crimes that are being committed against them, have a

lot of police resources put on them that would never happen if you are a poor person of even middle class person.

2930 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Is there a question?

M. ROBIN EDGAR :

2935

Yes, my question is: what does the SPVM, what does the City of Montréal intend to do about favorable treatment of the establishment, the clergy people, the rich people, the politicians and so on.

2940 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

All about the inequity. You're talking about inequity.

M. ROBIN EDGAR :

2945

Unequal treatment but in a different way, instead of...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2950

Yes, on the other side.

M. ROBIN EDGAR :

2955

Exactly.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Madame Derome, est-ce que... ou peut-être la CDPDJ?

2960

Mme NADIA BASTIEN :

En fait, ce que j'aurais été portée à dire c'est que c'est tout aussi inacceptable dans l'autre sens et on rejette également cette forme-là. Ce n'est plus acceptable parce que c'est un traitement de faveur, c'est tout aussi inacceptable et ces comportements-là sont tout autant réprimés.

2965

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et en fait, c'est parce que l'article 10 de la Charte des droits et libertés parle de discrimination lorsqu'il y a exclusion, mais également lorsqu'il y a préférence. Alors, je ne sais pas, si la CDPDJ pourrait nous dire si elle regarde aussi la discrimination par la préférence ou l'iniquité de traitement par le haut, on dirait. Est-ce que vous avez une réponse là-dessus.

2970

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

And can you answer in English.

2975

M. ROBIN EDGAR :

Ce n'est pas nécessaire.

2980

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Pas nécessaire, ah d'accord.

2985

Me EVELYNE PEDNEAULT :

2990 Non. La Commission des droits de la personne n'a pas de position sur cette question-
là. À ma connaissance, il n'y a pas non plus de... parce que pour qu'il y ait discrimination au
sens de la Charte, il faut pouvoir la rattacher à un motif de discrimination. Le profilage racial
est rattaché au motif condition sociale. À ma connaissance, il n'y a pas de jurisprudence qui
nous permettrait de définir la condition sociale pour les groupes que vous avez évoqués, pour
2995 les catégories de personnes que vous avez évoquées. Mais je ne fais pas un avis juridique
comme ça, mais la Commission n'a pas de position sur cette question-là.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3000 Merci. Le SPVM, est-ce que... oui ?

Mme CAROLINE COURNOYER :

3005 Votre question touche si le SPVM fait de la discrimination ou évite de faire de la
discrimination envers les gens qui sont aisés, les politiciens ou les élus ou les membres de la
classe sociale. Je peux vous garantir que non. Et soyez assuré que je connais, je peux vous
assurer que n'importe quel évènement qui va impliquer soit une personne qui est aisée, soit
une personne qui est très éduquée, soit une personne, un politicien ou un élu, soyez assuré
de le dénoncer et qu'on va le traiter avec diligence, même si c'est une personne de
3010 l'establishment, si on peut dire ça comme ça. Mais soyez assuré que pour nous ça ne fait
aucune différence.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3015 Ça va.

M. ROBIN EDGAR :

Je vais laisser ma place pour quelqu'un d'autre.

3020

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui. Je vous annonce également qu'une des questions que la commission souhaiterait poser et qu'elle l'acheminera au niveau du SPVM, je pense, à travers la Ville. Puisqu'on parle de racisme systémique ou d'allégation, discrimination systémique, c'est ce qui concerne, par exemple l'exercice des fonctions policières. La planification des fonctions policières, planification stratégique, donc allocation de ressource et planification opérationnelle lors en particulier de la relève, les cibles, les interventions, les patrouilleurs. Il y aura un certain nombre de questions qui vous seront acheminées là-dessus, parce qu'au lieu de parler simplement des individus qui ont des comportements discriminatoires, il s'agit de voir l'organisation policière, est-ce qu'elle a des retombées négatives, davantage négatives sur les groupes de citoyens ou d'autres.

3025

3030

Ces questions qui vous seront acheminées.

3035

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci, Madame Alcindor. Alors, j'appelle madame Lynda Khelil et je vous signale qu'il est 10 h 06, que nous allons filer jusqu'à 10 h 30 et en espérant qu'on aura passé le plus de gens possible. Madame Khelil, bonsoir.

3040

Mme LYNDA KHELIL :

Oui. Bonsoir. Est-ce qu'on m'entend?

3045

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui. On vous entend.

3050

Mme LYNDA KHELIL :

Oui. C'est un peu bas. Okay, ce n'est pas grave. On ne va pas perdre de temps pour le micro. Dans le fond, moi ma question concerne le plan 2018-2021 du SPVM. Je veux juste lire le titre, donc c'est écrit : « Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social. » Puis ce plan a été présenté à une séance, juste pour le situer avant ma question, le plan a été présenté lors d'une séance de la commission de la sécurité publique le 11 décembre 2018. Et lors de la séance, c'était unanime, toutes les personnes et les groupes présents ont dénoncé le plan qui ne permettrait pas d'enrayer le problème du profilage racial et social. Et une des raisons principales c'est qu'il ne reconnaît pas le caractère systémique du profilage. Il n'y a aucune reconnaissance de son caractère systémique.

3055

3060

On parle beaucoup de perception des gens. Donc, on renvoie le problème, on définit le problème comme un problème de perception plutôt qu'un problème réel, concret de pratique, d'intervention individuelle et de pratique institutionnelle, de norme institutionnelle qui induit le profilage.

3065

Donc, comme première question, ça rejoint en fait la question que vous avez prévu poser. J'aimerais ça que le SPVM nous identifie par rapport à son plan 2018-2021 trois actions concrètes qui sont prévues dans ce plan, qui ciblent spécifiquement des orientations stratégiques du SPVM en matière de sécurité publique ou de lutte contre la criminalité qui induit du profilage racial ou social. Est-ce que ma question est claire?

3070

3075

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Trois actions concrètes...

3080

Mme LYNDA KHELIL :

Je peux la répéter.

3085

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui, merci.

3090

Mme LYNDA KHELIL :

Donc, ça serait trois actions ou trois mesures concrètes qui se trouvent dans ce plan, c'est ça le plan 2018-2021, qui cible les orientations stratégiques du SPVM en matière de lutte contre la criminalité ou en matière de sécurité publique qui induisent du profilage racial ou social.

3095

Je peux vous donner un exemple juste pour que ce soit plus clair pour tout le monde. Par exemple, quand on parle de lutte contre les gangs de rues, c'est une orientation stratégique d'une institution policière telle que le SPVM qui induit du profilage racial, parce qu'elle fait un amalgame entre des communautés racisées et la criminalité. Ou la lutte contre les incivilités, c'est une autre orientation stratégique qui induit du profilage racial, qui cible les personnes en situation d'itinérance.

3100

Donc, j'aimerais que le SPVM nous explique trois mesures qui se trouvent dans ce plan qui s'attaquent à cet aspect du profilage discriminatoire systémique.

3105

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

D'accord. Puis-je vous demander d'appeler quelqu'un du SPVM?

3110

Mme JOHANNE DEROME :

Oui. Je voulais juste mentionner d'entrée de jeu qu'à notre service ou au niveau de la Ville on a changé le nom de gang de rue, de prévention pour les gangs de rues pour prévention de la délinquance pour les jeunes. Justement, c'est une agente sociocommunautaire du SPVM qui nous l'a recommandé parce qu'elle disait que c'était stigmatisant pour les personnes, pour les jeunes, pour ces jeunes-là. Ça fait que tout n'est pas perdu.

3115

Madame Cournoyer

3120

Mme LYNDA KHELIL :

Est-ce que je peux répondre ou commenter ou j'attends la réponse de madame Cournoyer?

3125

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Vous attendez la réponse. Et vous nous parlez à nous.

3130

Mme LYNDA KHELIL :

Oui.

3135

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Madame Cournoyer, c'est à vous.

3140

Mme CAROLINE COURNOYER :

Donc, votre question, vous voulez savoir les actions concrètes pour soutenir les policiers, pour prévenir le profilage qui sont en lien avec des stratégies de prévention du crime.

3145

Donc, le premier, le plus important puis, je pense, que celui qui va avoir le plus d'impact c'est relativement aux interpellations. Donc, par rapport aux interpellations et par rapport aux règlements municipaux. Donc, c'est sûr que présentement on a des chercheurs qui effectuent une recherche pour trouver des indicateurs, pour mesurer le profilage. Donc, c'est vraiment en lien avec revoir notre pratique par rapport aux comportements des policiers envers des citoyens, et comment ce comportement-là peut être modifié afin qu'on n'ait plus de comportements associés au profilage racial et social.

3150

Donc, la première c'est vraiment la collecte de données des policiers. C'est vraiment les interpellations qui sont faites, qu'on s'intéresse dans ce plan-là et qui est somme toute un des volets forts à faire en lien entre la prévention des comportements de profilage et en lien avec la prévention de la criminalité qui est une pratique qui a été dans le fond, qui est une pratique effectuée par plusieurs policiers dans le cadre de la prévention de la criminalité lorsqu'ils interpellent des citoyens.

3155

3160

Deuxième chose, c'est toute la révision de revoir comment on applique les règlements municipaux, comment on applique, comment on intervient auprès des citoyens autant des citoyens qui peuvent vivre une situation effectivement d'itinérance, autant auprès des citoyens qui ne vivent pas une situation d'itinérance, mais qu'on décide d'appliquer des règlements municipaux à répétition. Donc, c'est vraiment le lien entre comment on s'attaque aux incivilités, comment on s'attaque au crime et comment on peut comme policier agir différemment pour

3165

pouvoir prévenir les comportements qui sont associés à l'émission de biais envers les mêmes personnes ou envers des groupes de citoyens particuliers.

3170 Et la troisième chose qui est aussi un élément important, c'est toute la façon de revoir le travail des policiers notamment au centre-ville. Donc, comme par exemple le travail des policiers qui travaillent dans la brigade des espaces publics. C'est de voir comment on peut travailler différemment, comment on peut davantage utiliser le soutien, la référence des organismes partenaires. Parce que souvent lorsqu'on intervient auprès de certaines
3175 populations, c'est des gens qui ont besoin de soutien, comme par exemple si on parle des personnes qui vivent une situation d'itinérance, qui ont des besoins aux frontières des limites. Il faut impliquer un partenaire de la santé par exemple.

Donc, c'est vraiment de voir comment le policier peut interagir puis comment il peut
3180 impliquer ses partenaires pour, par exemple arrêter d'émettre des billets, mais plutôt avoir un autre comportement pour pouvoir aider, soutenir la personne avec qui il interagit.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3185 Ça va?

Mme LYNDA KHELIL :

Bien, pas tout à fait, parce que ma question c'était vraiment, je voulais des mesures
3190 concrètes par rapport aux orientations stratégiques du SPVM qui elles induisent du profilage. Donc là, ce n'est pas vraiment ça qu'on m'a répondu. À part le fait de faire une collecte de données pour pouvoir mesurer l'ampleur du problème, je n'ai pas eu de réponse à ma question.

3195

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

C'est la réponse qu'on peut vous fournir ce soir.

3200

Mme LYNDA KHELIL :

Bien, moi je pense que la réponse évasive ça montre qu'il n'y a pas de reconnaissance du caractère systémique dans ce plan-là. Mais dans la mesure où il n'y a rien sur la culture organisationnelle, sur les pratiques institutionnelles, on parle de comportements. Oui, la base de l'intervention de profilage c'est une intervention d'un policier, mais elle s'inscrit dans une institution et ça, il n'y a rien là-dedans.

3205

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Alors, je vais vous inviter...

3210

Mme LYNDA KHELIL :

Je vais poser ma deuxième question.

3215

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui. Vous allez la poser. Je voulais inviter à nous déposer une opinion.

3220

Mme LYNDA KHELIL :

Oui, je vais le faire, je vais le faire. Oui, oui, dans les prochains mois.

3225

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Parce que vous avez l'air d'avoir un argumentaire.

3230

Mme LYNDA KHELIL :

Puis dans la présentation de la Ville au début, on parle de, la première étape c'est de reconnaître le problème. Mais on ne reconnaît pas le problème, on joue beaucoup avec les mots. En fait, ce que la Ville et le SPVM font, c'est dire : « On reconnaît que le profilage pourrait exister et que c'est condamnable. » Mais ils ne reconnaissent pas que ça existe aujourd'hui en 2019 au sein du SPVM et que ça affecte des personnes et des populations. Et donc, il n'y a pas cette reconnaissance.

3235

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Votre question.

3240

Mme LYNDA KHELIL :

Bien, j'ai un peu un problème avec même l'opinion ou le mémoire que je pourrais déposer, parce que ce que vous avez dit au début, aujourd'hui, c'est : « On propose des solutions à un problème. » Mais qu'est-ce qu'on fait quand l'institution ne reconnaît pas que le problème existe. Il y a tellement eu de recommandations dans les quinze dernières années, mais tant que le SPVM fait une résistance à reconnaître le caractère systémique du profilage, il ne pourra pas enrayer ce problème-là. Là, on l'attribue vraiment à...

3245

3250

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Alors, votre question.

3255

Mme LYNDA KHELIL :

3260 C'est la perception. Le problème c'est que la population ne comprend pas notre travail et perçoit du profilage.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3265 Attendez. Est-ce qu'on peut poser la question au SPVM...

Mme LYNDA KHELIL :

Oui. Alors, je vais la poser.

3270 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Un instant. Qui serait reconnaissez-vous l'évidence d'un réel problème systémique à l'intérieur de votre organisation autour du profilage?

3275 **Mme LYNDA KHELIL :**

Je peux vous laisser la poser cette question, oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3280 Est-ce qu'elle traduit ce que vous vouliez dire?

Mme LYNDA KHELIL :

3285 Oui. Moi j'en ai une aussi plus spécifique, mais j'aime bien celle-là.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Bien là, on va choisir. Vous aimez bien celle-là.

3290

Mme LYNDA KHELIL :

Oui, oui.

3295

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

D'accord. On va la poser.

3300

Mme JOHANNE DEROME :

C'est madame Cournoyer.

3305

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Madame Cournoyer.

Mme CAROLINE COURNOYER :

3310

Donc, la question est de savoir si le SPVM reconnaît un profilage systémique à l'intérieur de notre organisation. Et bien, la réponse c'est qu'elle est complexe. Vous n'aimerez probablement pas ma réponse. O.K.

3315

Mais ce que je veux dire c'est qu'il existe des situations où le profilage est systémique. Il existe des situations où les policiers sont aux prises avec une situation où ils font face à des limites ou qu'ils n'ont pas les outils pour pouvoir, disons agir ou faire leur travail différemment. Je vous explique, un exemple concret où effectivement le policier est aux prises avec, disons

3320 un profilage systémique. Parce que de dire que ça n'existe pas du tout, c'est faux. Mais il y a des situations effectivement que je pense qu'on peut s'améliorer comme corps de police. Je pense qu'on a tout intérêt à travailler ensemble puis je pense que ce n'est pas au SPVM seul à régler cette situation-là. Parce que lorsqu'on utilise systémique, ça veut dire qu'ensemble on peut résoudre et on peut réfléchir.

3325 Et c'est pour ça qu'il y a des comités, qu'il y a des tables de quartier, que ça existe, qu'on va plus loin. Je pense vraiment qu'ici ce soir, je veux dire, je suis heureuse d'être ici avec vous, mais ce que je veux dire, je suis contente comme citoyenne aussi de voir qu'on réfléchit ensemble puis qu'on va plus loin.

3330 Un exemple que je voulais vous donner, qu'on est capable de s'améliorer, c'est comme par exemple dans les parcs pour les règlements municipaux, lorsqu'on applique les règlements municipaux dans les parcs. On parle aussi du square Cabot que ça fait des années qu'on parle. Donc, si par exemple on a quelqu'un qui dort sur un banc de parc puis qu'on a un appel citoyen qui veut dénoncer ça, que la personne est en état d'ébriété puis que nous, comme policier on ne veut pas lui émettre un billet. Mais ça prend un organisme qui reçoit la personne en état d'ébriété. Donc, ça prend aussi une structure. Est-ce que la
3335 personne peut dormir ailleurs que sur le banc de parc. Moi comme policier, si je désire référer cette personne-là, c'est quoi les outils que j'ai autour de moi pour pouvoir ne pas lui émettre un constat, mais pour pouvoir agir différemment.

3340 Ça fait que ça, c'est un exemple de système où on veut agir sur le système en place. Et nous on siège sur des comités pour pouvoir changer les choses, pour pouvoir amener une personne qui a des besoins particuliers, qui est en état d'ébriété à deux heures du matin. Donc, d'être capable de ne pas agir sur lui de façon répressive, mais d'être capable d'agir sur lui en prévention.

3345 Donc oui, effectivement il y a des situations qu'il faut qu'on améliore. Oui, effectivement il faut améliorer notre pratique. On rencontre nos policiers, on va dans les

centres d'enquête, on va dans les postes de quartier et on essaie d'aller les voir pour aussi les sensibiliser à des réalités particulières. On le fait avec des partenaires qui sont des autochtones. On va sur les fall in avec des personnes qui sont autochtones, avec des personnes provenant de certaines communautés, et on essaie de changer des pratiques.

3350

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

D'accord. Parfait. C'est la réponse...

3355

Mme LYNDA KHELIL :

Il y a beaucoup de travail à faire pour reconnaître le problème.

3360

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci, Madame Khelil.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3365

Je me permets d'ajouter que je ne voudrais pas que vous soyez découragée. Je sais qu'en fait, une colère longtemps refoulée, les frustrations longtemps refoulées demandent, amènent des attentes plus grandes peut-être que le format d'une consultation publique sur la base d'un droit d'initiative.

3370

Mais en même temps c'est un appel à la créativité, selon des normes peut-être différentes. Puis je voudrais que chacun d'entre nous on pense à ça. Ce n'est pas une commission d'enquête, c'est une consultation publique qui devrait déboucher avec ses contraintes, avec ses limites, mais sur quelque chose qui, je veux dire, qui serait à l'image de notre ville et de nos aspirations.

3375

J'appelle monsieur Balarama Holness à poser sa question.

M. BALARAMA HOLNESS :

3380

C'est drôle. Ma question commence par une blague. Donc, durant la première séance il y avait une blague qui s'est dirigée vers nous en parlant qu'on était à l'extrême droite de la commission. Je n'ai pas trouvé cette blague-là très drôle, mais qu'est-ce qui se passe en ce moment, c'est que le gouvernement fédéral a vu qu'il y a des membres de l'extrême droite qui font partie des cadres de sécurité ou de l'armée. Et en ce moment, avec une ascension de l'islamophobie, avec une ascension de l'extrême droite, est-ce qu'on a un mécanisme de prévention pour s'assurer qu'il n'y a aucun membre au sein du SPVM qui sympathise ou fait partie de l'extrême droite. Et est-ce qu'on sait en ce moment si on a des membres du SPVM qui font partie de l'extrême droite.

3385

3390

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Alors, c'est une question qui vous est posée, je pense, qui est pertinente. Est-ce qu'il y a des moyens de savoir et est-ce que c'est une question que le SPVM s'est posée et si oui, quelle est la réponse.

3395

Mme JOHANNE DEROME :

Je dirais... bien, je vais juste commencer en disant que la Ville finance avec le ministère de la Sécurité publique le centre de prévention à la radicalisation menant à la violence. Donc, c'est une action concrète de la Ville pour aller et étudier, examiner ces phénomènes-là puis les prévenir, surtout par de la formation, par de la prévention, par de la sensibilisation et par des interventions avec des organismes communautaires.

3400

3405

Mais pour le reste, au niveau du SPVM, je vais laisser madame Cournoyer répondre.

Mme CAROLINE COURNOYER :

3410 La réponse, je suis très à l'aise de la dire, parce que le module des incidents et des crimes haineux qui traitent notamment la polarisation des idées vers la droite ou vers la gauche et à même l'unité de la section de la prévention et de la sécurité urbaine. Donc, il y a diverses façons qu'on fait pour savoir si les citoyens par rapport aux réseaux sociaux notamment, d'abord une vigie sur ce qui se passe à Montréal par rapport aux idées qui se polarisent.

3415 Par rapport aux policiers. Donc, c'est votre question par rapport aux policiers plus spécifiquement. Eh bien, ce n'est pas la section des incidents et des crimes haineux qui traitent les questions des policiers. Par contre, soyez assuré d'une chose, c'est que notre unité qui est d'ailleurs composée de gens de la diversité, on a une importance pour nous vraiment primordiale de s'assurer de ces comportements-là, de s'assurer et entre policiers on n'aurait aucun malaise à dénoncer un policier qui aurait des propos soient racistes, soit des propos homophobes ou des propos qui n'iraient pas en ce sens de la fierté d'être policier, la fierté d'être policier au SPVM.

3425 Donc, pour nous, notre unité c'est vraiment intolérable que ça soit le cas. Puis est-ce qu'il y a une méthode de savoir. Bien, bien évidemment c'est la supervision du personnel. Bien évidemment, c'est un comportement qui n'est pas toléré, qui est intolérable. Et c'est sûr que si c'était dénoncé, bien évidemment ça irait en discipline.

3430 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Deuxième question, Monsieur Holness.

3435

M. BALARAMA HOLNESS :

3440 Oui, merci. Donc, très rapidement, parce que j'aimerais laisser la place aux autres
aussi. Donc, j'ai deux questions, mais il faut que j'en choisisse une. En terme, I'll speak in
English. For the body cameras, right now when we look at the data from the report on body
cameras, and when we compare the price that the SPVM had compared to prices in other
cities, it seemed a little inflated, actually, a lot inflated. And it seems like that was the way to
indirectly deny having body cameras.

3445

So apart from the price, because we know that that price can be reduced, just a yes or
no question; is the SPVM for or against body cameras?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3450

Madame Derome, oui.

Mme JOHANNE DEROME :

3455

Merci. Je peux vous répondre que ça a été examiné par la commission de la sécurité
publique et à ma connaissance, je ne connais pas bien le dossier des caméras corporelles,
mais par contre l'idée n'a pas été retenue parce que non concluante de l'essai pilote qui a été
fait.

3460

Je ne sais pas si vous voulez compléter, Madame Cournoyer?

Mme CAROLINE COURNOYER :

3465

Je vais choisir de ne pas répondre à cette question-là, parce que je n'ai pas été
impliquée dans le projet, puis la réponse ne serait peut-être pas exacte. On pourrait peut-être
la soumettre par écrit.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci. Donc, je vais appeler madame Su Tardif.

3470

Mme SU TARDIF :

Hi.

3475

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Hi. So, first I'd like to just make a couple of comments about this process. It is entirely possible to be courteous and allow people, emotionally at the same time. We're talking about a situation where people are being harmed and killed because of racism and systemic discrimination. And it is entirely possible for us to come here and have to speak very quietly and make sure not to upset anybody and all of that, it is really difficult when we're trying to address things that are extremely harmful and in some case, are a question of life or death. So I just like to make a comment on that.

3480

The other thing I would like to comment on is this idea; I find that it's ironic that we're here with no translation given that as Nakuset said, racism and systemic discrimination happened on all levels. We know that people get killed by the police and harmed by the police on the streets because the police are speaking only French, and people don't understand and this is particularly when it comes to people in the homeless community which is my context.

3485

3490

And so I would like to know when the City of Montréal is gonna revamp that so that we can actually all communicate with each other because it is a matter of life or death on the street. I work with Inuit, and First Nations. Many Inuit their second language is English, not French. And a lot of problems are caused by the language question, by police officers you either are not bilingual or refuse to speak English with them and that causes a massive amount of trouble. So, when is that going to be address because also within homeless comities and all

3495

of that kind of stuff, we are also in a situation where the language difference and we have homelessness strategies in French and we have homelessness strategies in English and they don't match up?

3500

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Alors, est-ce que la Ville veut répondre à cette question, quand une nouvelle politique linguistique peut être mise. O.K. Vas-y, oui, oui.

3505

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Je pense, on parle...

3510

Mme SU TARDIF :

Could you speak in English, please?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3515

I'll speak in English. If I understand, your question is; will the city recognize that there's profiling on the basis of language.

Mme SU TARDIF :

3520

On the basis of race and language.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3525

... both together. So the question is; will the City recognize this and what will they do about it? Is that your question?

Mme SU TARDIF :

3530 Is the City willing to communicate also in English when we are talking about working with racially profiled people, specifically in the context that I'm talking about on the street?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3535 Parfait. La question est claire.

Mme JOHANNE DEROME :

3540 Mais on a déjà... en tout cas, pour une consultation comme celle-ci, effectivement on pourrait penser à de la traduction simultanée quand on n'est pas capable d'exprimer dans des termes techniques toutes les nuances de ce qu'on voudrait dire, parce qu'on ne possède pas la langue anglaise suffisamment.

3545 Mais je vous dirais que dans notre personnel, on a le commissaire à l'itinérance qui est ici, qui s'exprime très bien en anglais et qui est capable de communiquer dans les deux langues. Donc, on a beaucoup de personnel qui est capable de le faire.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3550 The response is that perhaps on this kind of setting there should be simultaneous translation and there are people within the institution of the City that can communicate perfectly well in English and you gave the example of, c'était la?

Mme JOHANNE DEROME :

3555 Le commissaire aux personnes en situation d'itinérance qui est ici, monsieur Lareault, s'exprime très bien en anglais.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3560 There is a commissioner of homeless people who's in the room at the moment that speaks English.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3565 Mais la question de madame Tardif c'était, est-ce que dans une pratique de rue, est-ce que les services de la Ville peuvent être offerts en anglais quand la personne en face de nous a cette langue qui souvent est sa langue seconde?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3570 She's clarifying the question.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3575 And you understand?

Mme SU TARDIF :

3580 More less. I mean, on the street... I just want the police to be able to speak English, especially when it comes to the indigenous communities that are, their second language, their first language is their language, and their second language is English.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3585 Bien, alors c'est ce que j'ai dit. Très bien merci.

Mme SU TARDIF :

My second question is I know, sorry...

3590

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Alors, la réponse de madame Derome n'était pas tout à fait en relation avec le travail de rue.

3595

Mme JOHANNE DEROME :

Dans le fond, le travail des policiers. Ça fait que je l'adresserais à madame Cournoyer. Je n'ai aucune idée si les policiers peuvent s'exprimer dans les deux langues, tous les policiers.

3600

Mme CAROLINE COURNOYER :

I will say it in English even if my English is not good because it's important to let you know that all police officers when they hired by the Montréal Police Services, there are questions in English during the interview. So first of all, they need to have a basic English to continue the interview, to success the interview. It's one part of the interview.

3605

But after that, in the street or when we speak to a citizen, it's important, even if our English is not good, to use the language of the person who we talk to. So even if my English is not good, I used to speak English a lot during my career so it's important to do that and we encourage all the police officers to do it.

3610

And if a police officer doesn't speak English well and it's hard to communicate with the person, we have interprètes, translators. We have translators who are police officers

3615

and we have a contract with a company who we can call the translator and they can facilitate the communication.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3620

Avez-vous une deuxième question?

Mme SU TARDIF :

3625

Yeah, a second question. So other people have said that...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3630

Je m'excuse, vous avez parlé d'itinérance. Il y a le commissaire à l'itinérance qui est ici. Je ne sais pas s'il pourrait ajouter quelques mots. Est-ce qu'il est encore ici?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3635

Oui. Could you speak English? I was sure.

M. SERGE LAREAULT :

3640

My English is not so good, but yes I can speak to you in English. It's a fact that we receive many complaints about, in some part of the City, at the hospital or with the police man or with the social workers that don't speak English. So it's a problem, I'm sure. I can't say to you more than that. People have the right to work in French in Québec, but it's sure tha for some people and especially the indigenous, it's a problem.

3645

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Rapidly, second...

3650 **Mme SU TARDIF :**

Second question is, as some other people have said here that they're not gonna say that all police officers are racists, I will. I will say that all white people are racists and I would likely to...

3655

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Please, please...

3660 **Mme SU TARDIF :**

We are conditioned to be racists. We are conditioned from very young to be racists...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3665

Ces propos sont inacceptables.

Mme SU TARDIF :

3670 Please, could you let me finish. Could you let me finish? We are conditioned to be racists...

3675

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Non, je n'ai pas envie de vous laisser finir, Madame.

3680 **Mme SU TARDIF :**

I am going to give an example.

3685 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Je vous ai dit tout à l'heure, nous avons mentionné you will translate it please - j'ai mentionné qu'on ne laisserait pas passer des propos discriminatoires.

3690 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

She mentioned that she had said previously that the Commission will not allow discriminatory comments to be made.

3695 **Mme SU TARDIF :**

3700 Okay. So I had sat on homeless comity and it was a comity of all people who are not racialized, who made a pamphlet for the homeless community to try to placate the housed community to allow open door to come to the community. They created a pamphlet instructing what to do if somebody was in crisis that was massively racist. Extremely racist. They did not at all recognize that it was racist and in fact Nakuset and the Network have got involved to stop this pamphlet from being sent out to the community, to the housed community.

3705 What I want to know is, I know from my own racism and my own racist experience of conditioning that I do things sometimes without even realizing it because I have privilege and so what I also know is that one sensitization training is not going to be enough. So I want to

know what the City has planned for ongoing sensitivity training of police officers also of people making policies specifically when it comes to racialized homeless communities because we are in a situation where people who are non-racialized are making the situation worse through their ignorance. So I'd like to know what the City is gonna do about that?

3710

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Comprenez-vous la question de madame? Pouvez-vous y répondre ou la diriger vers quelqu'un, un expert dans la salle.

3715

Mme JOHANNE DEROME :

En fait, bien je vais commencer puis tu pourras peut-être me compléter. Il y a beaucoup de... on a parlé dans notre présentation de campagnes de sensibilisation, de la diversité. Donc, on va être actif à ce niveau-là. On a de la formation. On en a parlé aussi.

3720

Mme JUDY GOLD, commissaire :

They had mentioned in their presentation that they were active in terms of sensitivity training.

3725

Mme JOHANNE DEROME :

Et des formations, on en a nommé plusieurs. L'ADS+, prendre en compte l'intersectionnalité des systèmes.

3730

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Je vais aller phrase par phrase. And if you recall, she mentioned the ADS and the ADS+. Go ahead.

3735

Mme NADIA BASTIEN :

3740 Moi je complèterais également en parlant et on l'a nommé tout à l'heure dans la
présentation effectivement qu'il peut avoir des biais inconscients et c'est là-dessus qu'on
insiste dans les formations que plusieurs ont des biais inconscients, qui effectivement
prennent leur source au niveau des stéréotypes, des préjugés et de la méconnaissance qu'il
peut y avoir entre individus, effectivement. Mais je parlais plus de biais inconscients.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3745 The training is also, works on unconscious bias and stereotypes. So, essentially that
there are training sessions that deals with these issues.

Mme SU TARDIF :

3750 And just to say that systemic discrimination does not happen by itself, it takes people to
enact it. And we, as people with privilege, enacted all the time. And if it's white people doing...
if it's... people who are not racialized doing the training, that's not enough. So I would like to
also know at some other point who is actually doing this awesome sensitivity training so that
3755 we have a less racist veil and so that people don't end up harmed and murdered.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3760 Alors, on va acheminer cette troisième question pour avoir des réponses en
conséquence.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3765 We will send the third question and we will publish the answer on the site of the Office.

Mme SU TARDIF :

And I would like to also post this pamphlet on the site of the Office as an example of what racism from a veil homeless community looks like. Can we do that as well?

3770

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Il y a en effet un endroit où on peut déposer un certain nombre de choses. Il faudrait en parler à notre secrétaire-analyste derrière monsieur Patrick Marais. Tout à fait.

3775

Mme SU TARDIF :

Okay. Thank you.

3780

Mme JUDY GOLD, commissaire :

I'd just like to answer that if – madam – I just want to respond that if you come to present your opinion in November or if you present a memoire, you can also tack it on to your memoire.

3785

Mme SU TARDIF :

Okay, and then it'll go on the site?

3790

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Yes. Il est actuellement 10 h 30. Et comme nous vous l'avions annoncé, nous ne pouvons plus prendre de questions. Il reste cependant onze personnes qui ont exprimé le souhait d'en poser. J'invite ces personnes-là qui ont sûrement des questions pertinentes à les acheminer et à les laisser au niveau de la table d'accueil et nous nous ferons un plaisir

3795

vraiment d'aller chercher les réponses pour vous et de les publier sur le site Internet de l'Office.

3800 Merci à tout le monde. Ceci met fin à cette soirée d'information thématique sur le profilage racial et social. Nous vous invitons maintenant à suivre le site Internet de l'Office de consultation publique de Montréal pour participer aux activités contributives citoyennes à compter de la mi-juin. Ou de nous faire parvenir vos opinions en ligne à compter de septembre ou lors des auditions d'opinion et de mémoire à partir du 4 novembre.

3805 Thank you everyone. This puts an end to this evening of thematic information on racial and social profiling. We invite you know to follow the Web site of the Office of consultation publique de Montréal to participate in citizen contributory activities as of mid-June or to send us your opinion on line from September or at the opinions and briefs hearings from November of this year.

3810 D'ici peu nous publierons les réponses aux questions qui sont demeurées sans réponses. La documentation, je vous rappelle, demeure accessible en tout temps sur le site Internet de l'Office et au bureau de l'OCPM. Nous y ajoutons régulièrement des documents.

3815 Permettez-nous de remercier très vivement les requérants, les représentants de la Ville, nos conférencières ainsi que toutes les personnes ressources qui ont été vraiment appelées à contribuer. Nous remercions également les gens qui ont soutenu nos travaux jusqu'ici.

3820 Finalement, un grand merci à vous tous aussi qui avez participé à cette consultation qui vous est destinée. Thank you for coming this evening. Merci d'avance à tous et bonne nuit dans l'espoir d'un Montréal meilleure. Bonsoir.

3825

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci beaucoup.

3830 **AJOURNEMENT**

Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie.

3835

Cindy Lavertu